



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.166/PC/18
2 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ PRÉPARATOIRE DU SOMMET MONDIAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Deuxième session
New York, 22 août-2 septembre 1994
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RÉSULTATS DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL : PROJET DE DÉCLARATION ET PROJET DE PLAN D'ACTION

Activités du système des Nations Unies en ce qui concerne les thèmes essentiels

Note du Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 5	2
I. UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE	6 - 25	2
II. RÉDUCTION ET ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ GÉNÉRALISÉE	26 - 104	7
III. EMPLOI PRODUCTIF ET RÉDUCTION DU CHÔMAGE . . .	105 - 153	20
IV. INTÉGRATION SOCIALE	154 - 202	29

INTRODUCTION

1. À sa première session, le Comité préparatoire a adopté la décision 1/5, qui invite àachever et mettre à jour le document de travail intitulé "Activités du système des Nations Unies en ce qui concerne les thèmes essentiels"¹.

2. Le Secrétariat a invité les organismes et organisations du système des Nations Unies à contribuer à la révision et à la mise à jour du présent document. Un certain nombre d'organisations ont fourni de nouveaux textes construits autour des quatres rubriques adoptées : un environnement favorable; atténuer et finalement faire disparaître la pauvreté générale; emplois productifs et réduction du chômage; et intégration sociale.

3. Établie à partir des informations réunies antérieurement et des matériaux nouveaux ou déjà mis en forme qui ont été reçus, la présente note propose un aperçu général des principales activités au travers desquelles les organisations traitent la question de l'environnement favorable et les trois thèmes essentiels. Le manque de place interdit d'utiliser toutes les nouvelles informations fournies. D'autre part, si tous les moyens d'action sont mentionnés, il est prêté moins d'attention à la fixation de normes qu'à l'application et au suivi des instruments internationaux, car un document distinct a été établi sur cette question à l'intention du Comité préparatoire.

4. La présente note a un caractère essentiellement descriptif; elle fournit des informations générales au Comité préparatoire de trois manières distinctes : a) dans le cadre mis en place à l'intention du Sommet mondial pour le développement social, elle indique dans leurs grandes lignes la portée et la nature des activités en cours d'exécution; b) elle appelle l'attention sur les activités menées en collaboration et les secteurs de coopération dans la sphère du développement social qui sont déjà en cours dans les programmes et organismes du système des Nations Unies; c) les contributions de certaines organisations offrant plus qu'un instantané des activités; elles indiquent également, dans une certaine mesure, l'évolution du caractère de la réaction des institutions aux besoins et aux problèmes sociaux.

5. En attendant de connaître les vues et les conseils que le Comité préparatoire présentera peut-être au sujet de la présente note, il est prévu qu'un exposé plus approfondi des activités en cours dans les domaines considérés pourrait constituer un élément de la documentation soumise au Sommet mondial pour le développement social.

I. UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

6. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) applique ses ressources durant son cinquième cycle de programmation à renforcer la relation mutuelle entre politique macro-économique et politique sociale. Le PNUD a aidé près de 40 pays à examiner leurs plans et priorités de développement dans une perspective intersectorielle et à long terme, cette approche étant connue sous le nom de "développement humain durable". Dans certains pays, le PNUD a aidé à mettre en place une capacité nationale de collecter, désagréger et analyser les données pour que les plans de développement puissent cibler les groupes les plus désavantagés, tandis que dans certains autres, il a mis les principaux décideurs

en relation avec les autres parties intéressées au développement, aidant ainsi à édifier un consensus national sur les priorités et les plans d'action. Dans la plupart des cas, le représentant résident du PNUD est aussi le coordonnateur résident du système des Nations Unies, et le PNUD a prêté appui à la coordination des activités du système des Nations Unies.

7. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) examine actuellement les moyens d'améliorer le fonctionnement des marchés de biens et services et d'élargir la base productive des pays en développement qui en sont tributaires.

8. Le Fonds monétaire international (FMI) encourage les pays membres à améliorer leurs politiques de réforme économique, y compris l'effet de ces politiques sur les pauvres, et à introduire des filets de sécurité sociale ayant un rapport coût-efficacité favorable et susceptibles d'atténuer les effets néfastes de sa politique sur les groupes de population pauvres pendant la durée de la réforme; en collaboration avec la Banque mondiale, le Fonds catalyse l'assistance extérieure au profit des programmes de réforme.

9. L'Organisation des Nations Unies aide les pays en développement à renforcer leur capacité technique et institutionnelle afin d'élaborer et d'appliquer des stratégies, des politiques et des plans intégrés qui visent à accélérer et élargir le développement économique et social. L'aide est fournie dans des domaines tels que la programmation et le suivi de l'investissement public, les techniques de prévision, la planification à court terme et opérationnelle, la mobilisation des ressources financières et les activités liées à l'ajustement structurel, aux programmes de redressement et aux questions de la dette extérieure et de la balance des paiements. Les pays reçoivent également une aide dans les domaines de la planification nationale à moyen terme, de la planification sectorielle, de la planification prospective à long terme et de la planification aux niveaux plurinational et sous-national, ainsi qu'aux fins du développement leur capacité de coordonner l'assistance technique et financière externe dans le cadre de leurs priorités, politiques et plans de développement économique et social d'ensemble. En outre, des méthodologies et techniques opérationnelles novatrices, comme le Système intégré de planification et de gestion pour le développement public, sont mises au point aux fins de leur application dans les pays en développement. D'autres activités aident les gouvernements à améliorer leurs processus, y compris en ce qui concerne l'administration du personnel, la gestion financière et les systèmes d'information, à mettre au point des mécanismes facilitant le développement du secteur privé et des entreprises et à créer les ressources humaines nécessaires à l'administration publique. Une attention particulière est prêtée aux pays les moins avancés et aux économies en transition.

10. Dans le contexte de la Dimension sociale de l'ajustement concernant le projet Afrique (PNUD, Banque mondiale, Banque africaine de développement), l'ONU a préparé un manuel de formation portant sur les politiques à prolongement social dans le contexte de l'ajustement structurel. Ce manuel servira dans les ateliers de formation des décideurs et des planificateurs d'organismes tant gouvernementaux que non gouvernementaux et fournit des moyens d'évaluer l'impact social des programmes d'ajustement structurel, en même temps qu'il régit les

/...

modalités d'intervention destinées à garantir que la politique choisie fait place aux préoccupations sociales.

11. Dans le document intitulé Transformation du processus de production dans un climat d'équité² et les études ultérieures, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a identifié les secteurs où la croissance et l'équité se complètent mutuellement et examiné les implications connexes en matière de politique économique et sociale.

12. La CEPALC a établi le document de base destiné à la troisième réunion officieuse interorganisations sur les politiques sociales intégrées et l'ajustement économique dans l'Amérique latine et les Caraïbes. Il en est résulté une série d'accords sur des activités conjointes, y compris la création d'une banque des projets sociaux et des projets et missions interorganisations dans le domaine de la politique sociale. Une note établie par le Secrétariat à l'intention de la Commission lors de sa session de 1994, analyse le Sommet mondial dans une perspective régionale et présente une série de propositions relatives à la coopération internationale et régionale aux fins du développement social, y compris une plate-forme de conditions sociales minimales reconnues au niveau mondial prévoyant un régime plus équitable d'échanges et de concurrence internationale, des accords relatifs aux mouvements transfrontières de travailleurs et de migrants, et le suivi international des objectifs convenus.

13. La Commission économique pour l'Europe (CEE) envisage de publier un annuaire statistique des pays de la région. Le premier volume, à paraître en 1994, mettra l'accent sur les thèmes essentiels du Sommet mondial pour le développement social. La Conférence des statisticiens européens organisée par la CEE établit un programme minimal recommandé de statistiques de base afin de fournir des avis aux pays en transition vers une économie de marché sur les types les plus importants de statistiques qu'il leur faut compiler immédiatement.

14. La constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) donne clairement mandat à celle-ci d'examiner toutes les politiques et mesures économiques et financières internationales dans la perspective de l'objectif fondamental de justice sociale. La Réunion de haut niveau sur l'emploi et les adaptations, qui s'est tenue en 1987, a formulé les objectifs et les principes qui ont depuis cette date orienté les travaux de l'OIT sur les conséquences, dans le domaine social et celui de l'emploi, des politiques d'ajustement structurel et les relations de l'OIT avec les institutions financières internationales dans ce domaine. Ces dernières années, un certain nombre de résolutions adoptées à la Conférence internationale du travail ont encore renforcé ce mandat. Une résolution de la Conférence de 1993 concernant la protection sociale, la résorption du chômage et le soulagement de la pauvreté, ainsi que les dimensions sociales de l'ajustement structurel et la transition à une économie de marché, a invité l'OIT à développer, intensifier et officialiser la coopération avec des institutions financières internationales telles que le FMI, la Banque mondiale, les banques régionales de reconstruction et de développement et d'autres organismes internationaux soucieux de voir leurs programmes d'assistance tenir compte de la nécessité d'une protection sociale, et ainsi à contribuer à atténuer les effets négatifs des programmes d'ajustement structurels. Le Conseil d'administration de l'OIT a institué un comité de

l'emploi et de la politique sociale qui examine régulièrement les activités de l'OIT relatives à l'ajustement structurel et ses relations avec le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions financières et économiques internationales.

15. Un projet interdépartemental sur l'ajustement structurel a été conduit en 1992-1993 afin de renforcer et de coordonner la réaction de l'OIT et de promouvoir les services consultatifs. Ces travaux ont fourni des apports au dialogue de l'OIT sur l'ajustement structurel avec les institutions de Bretton Woods, et un exposé des principes directeurs qui doivent orienter les activités extérieures de l'OIT relatives à l'ajustement structurel a été publié en mai 1993. L'OIT conseille chaque pays sur les mesures propres à réduire le coût social des politiques nationales d'ajustement.

16. À la demande du Comité préparatoire du Sommet, l'OIT a établi un document relatif aux moyens possibles d'améliorer la situation de l'emploi et d'accroître la capacité de l'environnement économique international de favoriser la croissance. Ce document a été examiné par une réunion tripartite au niveau ministériel, qui s'est tenue en juin 1994 à l'occasion de la quatre-vingt et unième session de la Conférence internationale du travail, puis remanié et transmis au Comité préparatoire à sa deuxième session. Le rapport du Directeur général à la même session de la Conférence contient des propositions destinées à renforcer le rôle de l'OIT dans la définition des politiques au niveau international.

17. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) soutient la planification nationale en étendant les composantes santé et environnement des plans établis par les États membres au titre d'Action 21; collabore avec d'autres organismes des Nations Unies en matière de planification préalable aux situations d'urgence et de système d'alerte avancée afin de réduire au minimum l'impact sanitaire et social des changements environnementaux au niveau mondial et des catastrophes naturelles; encourage la mise au point de méthodes plus élaborées de prévoir l'impact sanitaire et social de nouveaux projets, programmes et politiques de développement industriel, agricole ou communautaire; met l'accent sur les coûts et conséquences socio-économiques de la mauvaise santé; encourage le développement de méthodes de recherche sociale sur les problèmes sanitaires et écologiques, l'accent étant mis en particulier sur les femmes, les populations autochtones, les communautés appauvries et les groupes vulnérables; et soutient le développement et la formation de ressources humaines afin d'accroître la capacité nationale dans le domaine sanitaire.

18. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aide les pays en développement à analyser des politiques, à formuler des stratégies et programmes de développement et à renforcer leurs propres institutions dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, y compris la foresterie et les pêcheries. Elle aide aussi les pays à évaluer l'impact des mesures d'ajustement structurel sur le secteur agricole et les pauvres ruraux, et à élaborer des politiques propres à en atténuer les effets néfastes.

19. La FAO aide les pays en développement à surmonter les conséquences néfastes du système international d'échange de produits agricoles et le déclin des termes de l'échange des exportations agricoles. La FAO aide à formuler les politiques

et stratégies en matière de produits de base, y compris en encourageant à diversifier ceux-ci, et contribue à accroître la transparence des marchés des produits de base en fournissant l'appui du secrétariat aux réunions intergouvernementales consacrées à ceux-ci et en diffusant des informations.

20. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) conduit dans les pays en développement des activités dans le cadre des stratégies nationales afin de promouvoir la lutte contre la pauvreté rurale, une meilleure nutrition et la sécurité alimentaire. Par ces activités, le FIDA engage le gouvernement dans un dialogue politique constructif qui tend à insérer ses programmes dans le contexte du développement durable.

21. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) promeut l'industrialisation en tant que moyen d'assurer un développement économique et social accéléré, d'améliorer le niveau de vie et la qualité de la vie des populations de tous les pays, ainsi que l'instauration d'un ordre économique et social équitable. Parallèlement à des services plus spécifiques de coopération technique, entre autres domaines, l'ONUDI offre des avis aux gouvernements sur les implications des divers stratégies et scénarios de développement industriel, l'accent étant particulièrement mis sur leur acceptabilité sociale d'ensemble. L'un des cinq objectifs de développement poursuivis par l'ONUDI consiste à assurer un développement équitable par la voie du développement industriel.

22. L'ONUDI aide les gouvernements et le secteur privé à créer et à maintenir un environnement politique et institutionnel favorable aux petites et moyennes entreprises, y compris les programmes et systèmes qui visent à élargir leurs capacités sur le plan de la gestion, des techniques et du financement. L'ONUDI aide également les pays à écarter les obstacles d'ordre politique, juridique et institutionnel à la pleine intégration des femmes dans le secteur manufacturier, sur un pied d'égalité.

23. Les activités de formation de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) visent à sensibiliser les décideurs aux problèmes liés à l'égalité des sexes et à leur importance pour l'instauration d'une parfaite égalité. L'Institut a produit à l'intention des décideurs une bande vidéo sur la formation à ces problèmes et deux fascicules consacrés aux activités de plaidoyer s'y rapportant. L'Institut s'efforce tout particulièrement d'assurer une place à ces préoccupations dans les établissements universitaires.

24. En collaboration avec la Division de la population, l'Institut a élaboré deux modèles informatiques afin d'aider les décideurs à comprendre la relation qui existe entre certaines politiques sectorielles et la promotion de la femme. Ces deux modèles, intitulés respectivement "Participation des femmes urbaines au développement" et "Participation des femmes rurales au développement", proposent un cadre théorique et aident à identifier l'approche plurisectorielle nécessaire aux fins d'assurer une participation égale des deux sexes au développement.

25. Une étude menée par l'Université des Nations Unies (UNU)/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement intitulée "Foreign Resource Flows and Developing Country Growth"³, détermine le montant des

ressources externes dont les pays en développement dans leur ensemble ont besoin afin de réaliser la croissance sociale (5,5 % au moins par an en moyenne durant les années 90) nécessaire pour atteindre les objectifs de développement fixés dans la perspective de l'an 2000.

II. RÉDUCTION ET ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ GÉNÉRALISÉE

26. L'objectif fondamental de la Banque mondiale est de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable dans les pays membres. Le Rapport sur le développement dans le monde 1990 : la pauvreté⁴ donne les grandes lignes d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Par la suite, on a, dans deux publications – Assistance Strategies to Reduce Poverty⁵ et Manuel sur la réduction de la pauvreté (directive opérationnelle 4.14)⁶ – exposé en détail la façon dont cette stratégie devait être mise en oeuvre. Depuis 1993, on examine tous les ans, dans un rapport intérimaire, la mesure dans laquelle la Banque a appliqué la stratégie de réduction de la pauvreté.

27. Cette stratégie de la Banque vient appuyer les politiques de croissance qui favorisent l'utilisation efficace de la main-d'oeuvre, avoir que les pauvres possèdent en abondance. Également importantes sont les politiques qui facilitent aux pauvres l'accès aux services sociaux de base, notamment l'éducation primaire, la planification de la famille et les soins de santé primaires. Des filets de sécurité entourent ces mesures et permettent de protéger ceux qui ne sont pas en mesure de tirer avantage de la croissance ou qui risqueraient de pâtir du processus d'ajustement.

28. On dispose de toute une gamme d'instruments pour appuyer les efforts de réduction de la pauvreté. Selon les principaux problèmes de pauvreté que l'on rencontre dans le pays concerné, et compte tenu des efforts consentis par le gouvernement et les autres donateurs, on utilise la combinaison appropriée de prêts intersectoriels, de prêts macro-économiques et sectoriels, et de prêts ciblés et non ciblés.

29. Les prêts consacrés à la valorisation des ressources humaines ont triplé depuis le début des années 80 et représentent actuellement 15 % des prêts totaux de la Banque. On compte dans cette rubrique la fourniture de services d'éducation de base et de soins de santé primaires. Les prêts concernant l'agriculture et le développement rural, et l'approvisionnement en eau et l'assainissement, demeurent importants, et nombre de prêts dans d'autres secteurs visent aussi directement à réduire la pauvreté.

30. Au cours de l'exercice 1993, les prêts consacrés au programme d'interventions ciblées (PIC) se sont maintenus à 26 % des prêts totaux à l'investissement. Les prêts à l'assistance internationale au développement en faveur du PIC se sont maintenus à 40 %. Dans l'ensemble, les projets PIC continuent de se concentrer sur l'agriculture et le développement rural, la valorisation des ressources humaines, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et le développement urbain. Ils appuient de plus en plus la mise en place de filets de sécurité, de façon à mieux cibler les systèmes de protection sociale et/ou à créer des possibilités d'emploi pour les pauvres grâce à des travaux publics à forte intensité de main-d'oeuvre.

/...

31. Les opérations d'ajustement de la Banque viennent appuyer les politiques macro-économiques et sectorielles qui encouragent la croissance économique, une répartition rationnelle des ressources et une exécution plus efficace des services du secteur public.

32. Pour comprendre la façon dont les changements de politique affectent les pauvres et dont ceux-ci y réagissent, il faut généralement dépasser les questions macro-économiques et sectorielles et se pencher sur le comportement des collectivités et celui des ménages. La Banque incorpore donc de plus en plus des éléments participatifs aux opérations et aux analyses et collabore de plus en plus avec les organisations non gouvernementales dans la conception et l'exécution de projets. En 1993, les projets menés en collaboration avec des ONG représentaient environ 30 % du nombre total des projets exécutés par la Banque.

33. De plus en plus, les stratégies d'assistance aux pays abordent le problème de la pauvreté dans un contexte plus large. C'est à la réduction de la pauvreté que l'on accorde la priorité lorsque l'on discute des stratégies d'assistance avec les emprunteurs. Les problèmes de réduction de la pauvreté qui sont spécifiques à tel ou tel pays font régulièrement l'objet des débats aux réunions de groupes consultatifs. Lorsque l'on répartit les crédits de l'aide internationale au développement, la priorité est accordée aux pays qui déploient de gros efforts pour réduire la pauvreté.

34. L'établissement d'évaluations de la pauvreté et autres travaux analytiques ont progressé en 1993 : 28 évaluations ont été menées à bien. Il y en aura 94 d'ici la fin 1995, et le total atteindra 114 évaluations pour 101 pays d'ici la fin 1997.

35. D'autres ouvrages analytiques sur la pauvreté étudient le rapport entre la pauvreté et les politiques macro-économiques, y compris les marchés du travail et les dépenses publiques. La Banque étudie par ailleurs les relations entre la pauvreté et les filets de sécurité et les problèmes de protection sociale. Elle réussit de mieux en mieux à surmonter le problème de l'absence de bonnes données d'enquête sur les ménages, notamment grâce à l'Étude de la mesure des niveaux de vie dans un certain nombre de pays. De même, on rassemble systématiquement les indicateurs de pauvreté prioritaires, qui sont publiés dans Social Indicators of Development⁷.

36. Les procédures de la Banque ont été révisées de façon à ce que les conclusions des évaluations de pauvreté soient intégralement incorporées dans les mémorandums économiques et les études d'assistance par pays. À présent, chaque ajustement et prêt à l'investissement ou crédit proposé doit être classé selon qu'il est ou non axé sur la pauvreté. Des possibilités élargies de formation ont été ouvertes à la fois au personnel de la Banque et aux représentants des pays. Enfin, chacune des régions de la Banque présente périodiquement un exposé de ses progrès dans la mise en oeuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, et des rapports sur l'état d'avancement des travaux sont établis tous les ans.

37. Le FMI aide les gouvernements à accroître, dans les limites budgétaires globales, le niveau des dépenses publiques en faveur des pauvres, notamment pour

les soins de santé primaires et l'éducation, et à rendre ces services mieux accessibles aux pauvres; il encourage également les gouvernements à suivre les effets de ces dépenses.

38. La Constitution de l'OIT consacre le principe fondamental selon lequel la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous. La réduction de la pauvreté a toujours été l'un des objectifs sous-jacents des activités normatives et opérationnelles de cette organisation. Protéger le droit des travailleurs de s'organiser et de se livrer à des négociations collectives est l'instrument le plus puissant dont elle dispose : cela a permis aux syndicats d'obtenir des gains sociaux notables et d'élever le niveau de vie de leurs membres. L'OIT protège également ceux qui n'ont pas de pouvoir de négociation et sont particulièrement vulnérables sur le marché du travail. Ses activités normatives et opérationnelles sur le salaire minimum tendent à protéger les travailleurs les moins bien payés et visent à concilier les objectifs de stabilité économique, de croissance et de répartition des revenus.

39. La mise au point de systèmes de sécurité et de protection sociales est un aspect important des travaux de l'OIT. Dans les pays en développement, l'effort principal a porté sur l'établissement, le renforcement et, lorsque possible, l'élargissement de la couverture des plans d'assurance sociale. Par des projets de coopération technique en Afrique, l'OIT a proposé quelques formes modestes de protection des travailleurs indépendants, à partir de mécanismes informels de protection sociale qui existaient déjà. L'objectif fondamental des récentes activités de l'OIT dans ce domaine est de veiller à ce que les systèmes de sécurité sociale fassent le meilleur usage possible des ressources disponibles et soient conçus de façon à venir compléter et appuyer la politique économique, en particulier celle des États membres qui entreprennent des réformes économiques fondamentales.

40. Consciente du fait que de larges sections de la population active dans le monde ne bénéficient pas de la protection offerte par les syndicats, la législation sur le salaire minimum et les systèmes officiels de sécurité sociale, l'OIT consacre de gros efforts à l'allégement de la pauvreté chez les travailleurs des zones rurales et du secteur non structuré dans les pays en développement. Un projet novateur vise à élaborer de nouvelles façons d'améliorer les conditions de travail dans le secteur non structuré : hausse de la productivité, amélioration des technologies, extension de certaines formes élémentaires de protection sociale, promotion de l'action collective des producteurs et travailleurs du secteur non structuré, etc.

41. L'OIT a aussi acquis une expérience considérable dans la conception et l'exécution de programmes de travail à forte intensité de main-d'œuvre comme principal moyen de lutter contre la pauvreté, surtout en Afrique. Elle offre des services consultatifs et de formation sur les techniques à forte intensité de main-d'œuvre et la promotion des petites entreprises pour exécuter des projets d'infrastructure financés par le secteur public. Dans certains pays africains, l'établissement de fonds de développement social a débouché sur la conception de programmes en faveur des chômeurs et des groupes à faible revenu.

42. Par le biais de son Institut international d'études sociales, l'OIT a organisé, en novembre 1993, un colloque sur la pauvreté et les nouvelles approches à l'analyse et aux politiques en la matière.

43. La FAO mène toute une série d'activités consécutives à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural; elle aide notamment à formuler des politiques et des stratégies dans ce domaine et apporte une assistance au niveau des pays pour faciliter aux pauvres des zones rurales l'accès aux ressources productives, en particulier la terre et l'eau, les facteurs de production agricoles, les marchés et les services, en insistant surtout sur les services financiers, la vulgarisation, la formation et la commercialisation. La Conférence mondiale avait accordé une attention considérable à la promotion du rôle crucial que jouent les femmes des campagnes dans le développement agricole et rural et à la participation populaire. La FAO entreprend actuellement un programme de travail élargi dans ces domaines dans le cadre de l'application des plans d'action pour l'intégration des femmes dans le développement et pour la participation populaire, que la Conférence de la FAO avait adopté en 1989 et 1991.

44. Les auteurs de la Déclaration mondiale et Plan d'action sur la nutrition⁸, que la Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition a adoptés en 1992, reconnaissaient que la pauvreté, l'inégalité sociale et l'ignorance étaient les causes premières de la faim et de la sous-alimentation. La FAO applique actuellement le Plan d'action, qui demande que des efforts concertés soient déployés pour diriger les ressources sur ceux qui en ont le plus besoin afin d'en éléver les capacités productives, d'en améliorer les possibilités sociales et de leur assurer un plus grand accès à l'alimentation. La FAO aide les États à élaborer et appliquer des plans d'action nationaux sur la nutrition qui portent notamment sur l'incorporation des objectifs en matière de nutrition dans les politiques et programmes de développement sectoriels et nationaux, le développement communautaire et la sécurité alimentaire des ménages, les produits alimentaires de qualité et sans danger, la carence en micronutriments, l'éducation nutritionnelle et les systèmes d'information sur l'alimentation et la nutrition.

45. La FAO assure le secrétariat du Comité de la sécurité alimentaire mondiale qui, par le biais des consultations intergouvernementales qu'il tient tous les ans, renforce la capacité internationale de lutter contre l'insécurité alimentaire grâce à une surveillance plus efficace des problèmes alimentaires et à une diffusion opportune d'informations sur les situations d'urgence alimentaire imminentes.

46. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture de la FAO continue de surveiller l'état des récoltes et de l'offre de produits alimentaires partout dans le monde, en particulier dans les pays en développement les plus vulnérables aux pénuries alimentaires et aux catastrophes. Les missions d'évaluation des récoltes et de l'approvisionnement en produits alimentaires du Système, qui sont dépêchées sur le terrain en coopération avec le PAM, sont chargées notamment d'évaluer les besoins alimentaires des groupes bénéficiaires cibles et les aspects logistiques de l'apport d'une assistance d'urgence.

47. La FAO exécute un Programme d'assistance à la sécurité alimentaire (PASA) pour aider les pays ou les organisations régionales à élaborer des politiques et programmes globaux de sécurité alimentaire à l'échelon national ou régional. La FAO aide ainsi les pays à identifier les groupes de familles à risque, analyse les causes de la situation et propose des mesures visant à renforcer la sécurité alimentaire de ces groupes.

48. La FAO mène un programme sur la sylviculture et la sécurité alimentaire et la nutrition pour aider les pays à déterminer la mesure dans laquelle leurs populations sont tributaires des produits arboricoles et forestiers pour leur sécurité alimentaire et leur nutrition et à établir des documents directifs ainsi que des manuels de vulgarisation et de formation. Elle aide aussi les organisations de petits agriculteurs et éleveurs à rassembler par écrit les connaissances autochtones, collabore avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales pour parrainer des travaux de recherche et de vulgarisation touchant l'utilisation durable des terres et des forêts, et pour promouvoir des politiques d'auto-assistance ainsi que l'accès à l'appui et aux ressources techniques.

49. La FAO a élaboré son programme-cadre de coopération internationale pour une agriculture et un développement rural durables aux fins de rationaliser son programme sur le terrain de façon à réaliser les objectifs de la Déclaration de den Bosch et Plan d'action pour une agriculture et un développement rural durables⁹ d'Action 21¹⁰, et ceux de la Déclaration mondiale et Plan d'action sur la nutrition. Ce programme-cadre rassemble des programmes spéciaux d'action prioritaire regroupés en quatre catégories :

- a) Formulation de politiques et conseils en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, de sylviculture et de pêche;
- b) Bien-être de la population/participation de la population, ménages ruraux, et alimentation et nutrition;
- c) Gestion durable des ressources naturelles – terres, eaux, ressources zoogénétiques et phytogénétiques; et
- d) Utilisation rationnelle des facteurs de production agricole – protection et nutrition des plantes.

50. Pour soulager la pauvreté, l'Organisation des Nations Unies s'emploie notamment à appuyer directement les activités menées au niveau local. Les villages identifient et choisissent certaines micro-activités spécifiques pour répondre à leurs besoins essentiels et, sur cette base, l'ONU encourage par ses projets des séries de petites activités génératrices de revenus, conçues et exécutées par les villageois, qui apportent une partie du capital d'exploitation de l'entreprise, généralement sous forme de main-d'œuvre ou de fourniture de matériaux locaux. Dans le cadre de ces projets, les villageois acquièrent une formation dans des domaines tels que l'alphabétisation fonctionnelle, la gestion et l'administration de microprojets, et les compétences techniques pertinentes. Ces projets tendent également à appuyer la mise en place d'institutions locales et le renforcement des capacités locales. On insiste particulièrement sur la représentation des femmes dans les comités de développement des villages, leur

participation aux organes chargés de résoudre les problèmes, et la création d'activités rémunératrices leur étant spécifiquement destinées.

51. En 1992, l'ONU a organisé un séminaire sur la question des femmes se trouvant dans une pauvreté extrême et l'intégration des questions intéressant les femmes dans les plans nationaux de développement. En 1993, une réunion de groupe d'experts sur les femmes dans les zones urbaines a étudié les facteurs spécifiques à l'origine de la pauvreté des femmes dans les villes et les façons de les combattre.

52. L'ONU distribue actuellement aux États Membres, aux organisations intergouvernementales et aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social un projet de texte concernant un programme d'action mondial pour la jeunesse, dont les objectifs sont notamment de rendre l'exploitation agricole plus satisfaisante et plus attrayante pour les jeunes, de prévoir des subventions foncières en faveur des jeunes ayant des besoins particuliers, une coopération entre les jeunes des villes et des campagnes dans la production et la distribution des produits alimentaires, et d'étudier les rapports entre la politique démographique et la faim chez les jeunes. Ces objectifs feront partie d'un plan d'action mondial pour la jeunesse que l'Assemblée générale doit adopter en 1995.

53. Près des trois quarts des programmes de pays relevant du cinquième cycle de programmation du PNUD portent sur le soulagement de la pauvreté. L'approche opérationnelle du PNUD dans ce domaine est d'aider les pays à renforcer leur capacité de diagnostiquer leurs problèmes de pauvreté les plus pressants et d'y faire face. L'on accorde une attention particulière aux relations entre les cadres de macropolitique et la pauvreté, l'accès aux services de santé, d'éducation et autres services sociaux fondamentaux, et à l'amélioration des structures et des institutions permettant d'élargir la participation à la prise de décisions dans le secteur social.

54. Le PNUD joue aussi un rôle déterminant dans l'élaboration de programmes nationaux de lutte contre la pauvreté, que ce soit par ses activités de promotion ou par sa participation directe au processus de conception. Comme premier pas dans la formulation de stratégies nationales de réduction de la pauvreté, le PNUD appuie l'établissement d'études de base visant à identifier les pauvres, à les situer, et à déterminer les causes fondamentales de leur pauvreté. Dans un certain nombre de pays, ces études servent de cadre de planification pour ajuster les politiques visant à répondre aux besoins les plus critiques, en matière de développement, des populations. En outre, le PNUD a aidé plusieurs gouvernements à établir une méthode coordonnée de valorisation durable des ressources humaines, l'accent étant mis sur le soulagement de la pauvreté.

55. De plus en plus, le PNUD encourage l'amélioration des systèmes de conduite des affaires publiques, en particulier par le biais de la décentralisation et de la réforme judiciaire. Au Népal, par exemple, l'appui à la décentralisation est devenu la clef de voûte de l'assistance du PNUD au Gouvernement dans le domaine de la réduction de la pauvreté et de la valorisation des ressources humaines. De même, les grandes initiatives d'aide au développement, comme le Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés

(PRODERE) en Amérique centrale, le plan de développement local au Soudan et le programme CARERE au Cambodge, ont adopté une approche basée au niveau local, en travaillant en coopération avec les communautés, les organisations d'appui et les gouvernements aux niveaux du district et de la province.

56. Au niveau micro-économique, le PNUD encourage les approches participatives et les activités à petite échelle faisant intervenir les organisations non gouvernementales et locales qui se consacrent à la démarginalisation des communautés pauvres. Cette coopération se concentre sur la génération de revenus et la fourniture de services de base, le renforcement de la capacité des organisations non gouvernementales et la promotion d'une plus grande interaction entre ces organisations, les gouvernements et le système des Nations Unies.

57. Le PNUD accorde une attention croissante à la planification stratégique pour les organisations non gouvernementales, et insiste sur la formation de réseaux et l'échange de données d'expérience entre organisations civiles, comme moyen d'accroître leur influence et leur poids lors de la prise de décisions.

58. Au niveau régional, certaines grandes initiatives nouvelles comme le programme de développement des institutions au niveau local en Asie du Sud font de la mobilisation sociale la clef de l'élimination de la pauvreté. Un investissement initial dans l'organisation sociale au niveau local est suivi d'un appui financier permettant d'appliquer certains projets communautaires essentiels répondant à des besoins prioritaires que les communautés rurales ont définis elles-mêmes. La formation et la mobilisation des ressources locales grâce à un plan d'épargne et de crédit deviennent les éléments clefs permettant d'assurer la viabilité à long terme. On s'attend à ce que la contribution du PNUD (7 millions de dollars) à ce programme sous-régional produise un effet multiplicateur qui en fera un programme multidonateurs de plus de 100 millions de dollars.

59. Plusieurs programmes de petites subventions sont conçus pour appuyer des initiatives à base communautaire, en particulier dans les domaines de la génération de revenus et de la régénération écologique, et pour encourager les solutions locales aux problèmes communautaires par l'établissement de partenariats et la décentralisation de la prise de décisions.

60. Un programme de gestion urbaine parrainé conjointement par le PNUD, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (CNUEH) et la Banque mondiale oeuvre en coopération avec les gouvernements de pays en développement pour mettre en place les capacités locales voulues afin de prendre en main les problèmes dans cinq importants domaines : finances et administration municipales; infrastructure; gestion foncière; environnement urbain; et réduction de la pauvreté. Dans le cadre de ce programme, les autorités nationales et locales, le secteur privé et les représentants des communautés sont encouragés à examiner des problèmes précis et à proposer des solutions. En améliorant les services et en rendant la gestion plus responsable, plus participative et plus transparente, le programme bénéficiera à tous ceux qui reçoivent ces services, en particulier les pauvres des villes.

61. En 1992, le PNUD et Habitat, en coopération avec l'OIT et les Volontaires des Nations Unies, ont lancé en Afrique, en Asie et en Amérique latine un

programme de promotion des initiatives à base communautaire visant à réduire la pauvreté, à accroître la productivité des micro-entreprises et à faciliter aux pauvres l'accès au crédit et aux possibilités d'emploi, ainsi qu'à améliorer les conditions de vie des communautés urbaines à faible revenu et à élaborer des politiques et renforcer les organisations de lutte contre la pauvreté.

62. Avec des programmes aux niveaux tant national qu'international, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) offre des services de planification de la famille aux femmes et aux hommes qui souhaitent limiter ou espacer les naissances.

63. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OMS et le FNUAP ont fixé les objectifs majeurs suivants à réaliser dans tous les pays entre 1990 et l'an 2000 : réduire du tiers le taux de mortalité infantile ou le ramener à 50 pour 1 000 naissances vivantes, réduire du tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans ou le ramener à 70 pour 1 000 naissances vivantes, l'objectif visé étant dans l'un et l'autre cas le chiffre le moins élevé, et réduire de moitié le taux de mortalité maternelle. L'UNICEF et l'OMS ont fixé comme objectifs majeurs à réaliser entre 1990 et l'an 2000 une réduction de 50 % de la malnutrition grave et modérée chez les enfants de moins de 5 ans et l'accès universel à l'eau potable salubre et à des moyens hygiéniques d'évacuation des excreta. En outre, l'UNICEF et l'OMS se sont fixé comme objectifs d'éliminer la poliomyélite d'ici à l'an 2000 et le tétanos néonatal d'ici à 1995, et aussi d'éliminer virtuellement les troubles dus à la carence en iode et la carence en vitamine A. Des objectifs ont également été fixés en ce qui concerne la réduction du nombre de bébés ayant un poids insuffisant à la naissance, de l'anémie due à la carence en fer chez les femmes, des décès dus à la rougeole, des cas de rougeole, des décès d'enfants de moins de 5 ans dus à la diarrhée, et des affections aiguës des voies respiratoires. On s'efforcera également d'encourager l'allaitement maternel chez toutes les femmes et de maintenir une vaste couverture d'immunisation. Les organisations intéressées ont entériné les objectifs en matière de santé ci-dessus, qu'avait adoptés le Sommet mondial pour les enfants, et travaillent actuellement à les promouvoir.

64. La Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant et le Plan d'action qui l'accompagnait¹¹, adoptés en 1990 à l'occasion du Sommet mondial pour les enfants – dont l'UNICEF était l'organisme responsable – fait le lien entre l'attaque lancée contre la pauvreté à l'échelle mondiale et l'attention prioritaire à accorder à la vulnérabilité et aux besoins particuliers des enfants des pays en développement.

65. L'UNICEF encourage un certain nombre de stratégies interconnectées de lutte contre la malnutrition : l'immunisation, afin d'éviter les pertes nutritionnelles dues à des maladies d'enfance évitables, l'utilisation de la thérapie de réhydratation par voie orale (TRO) pour lutter contre les maladies diarrhéiques et en réduire l'effet sur la croissance des enfants, la mise en place de systèmes d'approvisionnement alimentaire sûrs, la création de services de soins de santé primaires, l'allaitement au sein, de meilleures pratiques d'alimentation des enfants, et des programmes de lutte contre les trois principales formes de carence en micronutriments (carence en iode, en vitamine A et en fer).

66. La Stratégie mondiale de l'OMS "La santé pour tous en l'an 2000"¹² a pour objectif d'instaurer pour tous les peuples du monde un niveau de santé leur permettant de mener une vie productive sur le plan social et économique.

67. Le neuvième programme général de travail (1996-2001), récemment adopté par l'Assemblée mondiale de la santé, contient quatre orientations générales :

- a) Intégrer la santé et le développement humain dans les politiques gouvernementales;
- b) Assurer un accès équitable aux services de santé;
- c) Promouvoir et protéger la santé;
- d) Lutter contre des problèmes de santé spécifiques.

Les objectifs ont été identifiés : permettre à tous de vivre plus longtemps en bonne santé de manière à réduire les disparités entre différents groupes de population; assurer l'accès de tous aux services de santé essentiels, qui comprennent à tout le moins les huit éléments de base des soins de santé primaires (éducation relative aux principaux problèmes de santé et aux moyens de les prévenir et de les maîtriser; promotion d'une nutrition convenable et approvisionnement suffisant en eau saine; assainissement de base; santé maternelle et infantile, y compris planification familiale; vaccination contre les principales maladies infectieuses; prévention et réduction des maladies endémiques locales; traitement correct des maladies et traumatismes courants; soins de santé mentale et fourniture des médicaments essentiels); assurer la survie et le bon développement des enfants; améliorer la santé et le bien-être des femmes; assurer l'évolution saine de la population; éradiquer, éliminer ou maîtriser les grandes maladies qui constituent des problèmes mondiaux; réduire les handicaps évitables grâce à des mesures appropriées de prévention et de réadaptation; améliorer constamment l'état nutritionnel de tous les groupes de population; permettre l'accès de tous à un environnement salubre et à des conditions de vie saines; permettre à tous les peuples d'adopter et de conserver un mode de vie sain et un comportement sain.

68. À l'Assemblée mondiale de la santé en 1992, des discussions techniques sur le thème "Les femmes, la santé et le développement", ont appelé l'attention sur l'importance des facteurs socio-économiques pour la santé des femmes et sur l'effet des différences entre hommes et femmes pour ce qui est de l'état nutritionnel, de la prévalence des maladies, de l'accessibilité des services de santé et de la qualité des soins. L'OMS a créé la Commission mondiale du développement et de la santé des femmes.

69. L'OMS a lancé un programme intitulé "Collaboration pour l'intensification de la coopération avec les pays et les peuples les plus démunis" qui concerne non seulement les pays les plus pauvres mais aussi les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables dans ces pays. On ne pourra améliorer la santé et l'environnement qu'en luttant contre la pauvreté par un accès élargi aux soins de santé et l'introduction de mécanismes générateurs de revenus. En juin 1994, un atelier sur la banque et la santé, coparrainé par la Banque mondiale, a

recommandé l'application d'un modèle viable de crédit pour la santé à l'intention des groupes défavorisés, en particulier des femmes.

70. Le réseau d'information, Partenaires pour la santé, a été créé afin de promouvoir un échange efficace d'informations sur les réformes des systèmes de santé entre institutions de pays développés et de pays en développement. L'OMS est chef de file pour ce réseau avec le PNUD et la Banque mondiale.

71. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) participe à la lutte contre la pauvreté et encourage l'échange des connaissances. Les activités consistent à réduire les taux d'analphabétisme, à lancer des programmes de formation professionnelle à l'intention des groupes défavorisés, à transférer les technologies appropriées et à développer les technologies locales, à faciliter l'accès à l'information et aux services sociaux, à fournir un cadre et une base de connaissances pour l'étude des relations entre la population, l'environnement et le développement humain durable, sur lesquels s'appuiera l'action en matière d'éducation, de formation et d'information.

72. En collaboration avec le Conseil international des sciences sociales (CISS), l'UNESCO a publié une collection d'essais intitulée *Poverty in the 1990s: The Responses of Urban Women*¹³, ainsi que deux monographies sur des projets de lutte contre la pauvreté en Inde et au Bangladesh.

73. En 1986, à la suite d'une réunion internationale d'experts sur la pauvreté et le progrès, organisée conjointement par l'UNESCO et par l'Université des Nations Unies, un ouvrage intitulé "Poverty, Progress and Development"¹⁴, a été publié pour fournir des renseignements sur les mécanismes de la paupérisation, de la marginalisation et de l'exclusion de certains groupes sociaux et mettre en lumière l'intérêt potentiel et le rôle créateur des valeurs socioculturelles, intellectuelles, éthiques, morales et spirituelles dans le progrès et le développement.

74. Les objectifs UNESCO/UNICEF pour les enfants, qui sont communs au PNUD et à la Banque mondiale, demandent d'ici à l'an 2000 l'accès de tous à l'éducation de base et l'achèvement de l'instruction primaire pour au moins 80 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire, et la réduction du taux d'analphabétisme des adultes de 50 % au moins par rapport au niveau de 1990, une importance particulière étant accordée à l'alphabétisation des femmes.

75. Si les atteintes aux droits de l'homme et les conflits sont les principales causes de déplacement des réfugiés, le dénuement matériel et les désavantages sociaux constituent également des dangers mortels qui peuvent obliger les gens à quitter leur lieu de résidence. Dans ses stratégies de prévention et solutions, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) accorde une attention particulière aux motivations complexes qui poussent les gens à fuir. Dans les pays générateurs de réfugiés, où déplacement et développement sont liés, le HCR soutient les programmes de développement et les activités d'assistance destinés à stabiliser les populations qui, sinon, seraient obligées de s'exiler pour survivre. Il joue un rôle analogue dans les pays d'asile en fournissant un appui aux régions et aux communautés d'accueil afin d'alléger la charge due à l'afflux d'un grand nombre de réfugiés.

76. Les Principes directeurs concernant l'aide aux réfugiés et le développement adoptés pour l'ensemble du système des Nations Unies en 1992 par le Comité administratif de coordination facilitent la planification et la mise en oeuvre de programmes de développement interinstitutions en faveur des réfugiés, des rapatriés, des personnes déplacées et des communautés d'accueil.

77. L'ONUDI s'efforce de lutter contre la pauvreté chez les femmes, notamment en atténuant les effets négatifs qui peuvent résulter de la restructuration industrielle (y compris la privatisation) et des changements technologiques.

78. L'ONUDI appuie un développement industriel équilibré et décentralisé pour réduire les disparités et endiguer le flux des migrations des régions rurales vers les villes. De nombreux pays se sont fixé comme objectif un développement industriel régional intégré mettant l'accent sur les liens entre l'industrie et l'agriculture et entre l'industrie et les services, sur la création de zones industrielles, la promotion des investissements dans les régions défavorisées et les systèmes décentralisés d'aide aux petites entreprises.

79. L'ONUDI encourage les industries agro-alimentaires et les industries connexes afin d'accroître la productivité et la capacité de production de revenus des populations rurales. Un programme spécial pour les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique est réalisé en collaboration avec la CESAP.

80. Dans l'engagement de Carthagène¹⁵ adopté à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 1992, les États membres de la CNUCED ont décidé de donner à la lutte contre la pauvreté une place prépondérante dans le nouveau mandat de la Conférence. Le Conseil du commerce et du développement de la CNUCED a créé la Commission permanente pour l'atténuation de la pauvreté qui doit se réunir tous les ans pour échanger les expériences nationales et analyser et examiner les questions nationales et internationales concernant la pauvreté.

81. Un groupe intergouvernemental d'experts a été convoqué pour traiter des échanges d'expériences sur l'atténuation de la pauvreté et des incidences des fonds de secours et des filets de sécurité, y compris la mobilisation de ressources nationales et extérieures.

82. La CNUCED, en collaboration avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, organise un atelier préparatoire sur la mobilisation sociale et l'organisation des pauvres.

83. La stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000¹⁶ a été lancée en 1989, et sera mise en oeuvre par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat). Elle vise à améliorer les conditions de logement dans le monde en créant des moyens institutionnels et un cadre réglementaire et juridique pour faciliter la construction et la réhabilitation des habitations pour la communauté tout entière mais surtout pour les pauvres et avec leur coopération.

84. Habitat et la Banque mondiale ont établi un programme d'indicateurs du logement et travaillent avec un certain nombre de gouvernements à la mise en place de moyens nationaux pour une évaluation régulière de l'offre de logement.

85. Dans son message à la Journée mondiale de l'environnement 1993 "Pauvreté et environnement", le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a souligné le fait qu'un développement durable ne saurait être instauré si l'on ne s'attaque pas au problème de la pauvreté. Le PNUE et Habitat prévoient de collaborer afin de préciser et de renforcer le lien entre les politiques de gestion de l'environnement et les politiques durables en matière de logement.

86. L'approche adoptée par le FIDA pour lutter contre la pauvreté dans les régions rurales consiste à améliorer les conditions économiques dans lesquelles les pauvres produisent et à accroître leurs ressources de base et leur productivité. Elle cherche principalement à conférer des pouvoirs aux institutions locales, et à améliorer l'accès à la terre et au crédit ainsi qu'à promouvoir les systèmes d'irrigation à petite échelle, le développement des cultures traditionnelles, des services de recherche et de diffusion d'information pour les petits exploitants, enfin la préservation et la réhabilitation de l'environnement. Cette approche identifie les groupes les plus vulnérables de chaque pays, leurs sources de revenu et les limitations qui restreignent leur productivité. En 1992, le FIDA a publié "The State of World Rural Poverty: An Inquiry into its Causes and Consequences"¹⁷.

87. L'assistance au titre du Programme alimentaire mondial (PAM) fournit des filets de sécurité aux populations pauvres dans les situations d'urgence et en période d'ajustement économique par le biais de programmes compensatoires dans les domaines de l'emploi et de la nutrition; elle fournit aussi un appui aux services sociaux de base destinés aux pauvres, par exemple pour les soins de santé primaires, la nutrition, l'éducation et la formation.

88. L'UNU produit une série d'études sur les systèmes d'aide sociale et leur effet sur les personnes âgées, compte tenu de l'évolution de la société dans le monde en développement.

89. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) fournit des services d'éducation et de soins ainsi que des secours et des services sociaux à plus de 2,7 millions de réfugiés de Palestine. Son programme d'aide aux cas particulièrement nécessiteux est destiné aux réfugiés les plus défavorisés sur le plan socio-économique.

90. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) s'efforce de créer un contexte économique et social qui ouvre aux exploitants agricoles d'autres possibilités pour obtenir un revenu et des conditions de vie acceptables et les incite à abandonner les cultures illicites. Il introduit des systèmes d'exploitation améliorés et assure une formation pour les cultures autorisées.

91. Le Centre des droits de l'homme travaille avec les peuples autochtones pour étudier les moyens de renforcer leur économie. Il aide à élaborer une conception élargie de ce qu'est la pauvreté dans les sociétés relativement autosuffisantes et non acculturées.

92. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a mené un certain nombre d'études sur la contribution et la

participation des femmes au développement économique notamment par le biais du secteur non structuré et du travail non rétribué. Les résultats obtenus aident à analyser les corrélations entre la pauvreté et l'activité des femmes, leur utilisation des ressources et leur accès aux services existants.

93. L'Institut prépare une publication sur les femmes et le crédit, qui traite de l'accès des femmes aux ressources financières et de la nécessité d'améliorer les systèmes de crédit. Une étude faite en République dominicaine évalue les répercussions sur le bien-être des femmes et de leurs familles de l'octroi d'un crédit élargi à des micro-entreprises détenues par des femmes.

94. La Quatrième conférence ministérielle de l'Asie et du Pacifique sur la protection et le développement social, qui a eu lieu en 1991, a adopté la stratégie de développement social pour la région de la CESAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) à l'horizon 2000 et au-delà. Cette stratégie vise trois objectifs : éliminer la misère, réaliser l'équité dans la répartition des ressources et renforcer la participation populaire.

95. En 1992, dans le cadre d'un remaniement des structures de conférence de la Commission, la CESAP a créé le Comité pour la dépauperisation par la croissance économique et le développement social. Afin de guider les débats du Comité à sa première session, le Secrétariat a établi des documents sur la situation régionale, les initiatives nationales et internationales prises à l'échelon régional pour lutter contre la pauvreté et encourager les populations à participer aux activités de lutte contre la pauvreté, par le biais de stratégies communautaires, de programmes axés sur des groupes cibles et des organisations non gouvernementales.

96. En 1993, la CESAP a organisé une réunion d'un groupe d'experts sur les concepts et la mesure de la pauvreté au niveau national pour laquelle a été préparée une série d'études sur les définitions et les méthodes de mesure de la pauvreté et les caractéristiques de la pauvreté dans la région.

97. La CESAP convoquera en octobre 1994 une conférence ministérielle Asie-Pacifique préparatoire au Sommet mondial pour le développement social. La Conférence devrait adopter une déclaration sur l'ordre du jour pour le développement social dans la région de la CESAP au XXIe siècle, se référant notamment aux trois thèmes du Sommet.

98. Afin de préparer le Sommet mondial pour le développement social, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a convoqué en janvier 1994 la première réunion de la Conférence des ministres africains responsables du développement humain. Cette conférence a adopté un document intitulé "Position commune africaine sur le développement humain et social en Afrique" qui a été transmis au Comité préparatoire du Sommet à sa première session de fond.

99. La CEA a organisé la troisième Conférence africaine sur la population à Dakar en 1992. La Conférence a adopté la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable¹⁸ ainsi qu'une résolution qui a été approuvée par la Conférence des ministres africains responsables de la planification et du développement économique à sa dix-neuvième session. La CEA a élaboré un programme de cinq ans pour l'application des recommandations de la

Conférence de la population, y compris un processus de surveillance et d'évaluation, la convocation de la session inaugurale du Comité de suivi et la mobilisation des experts et des institutions disponibles pour soutenir les efforts des États Membres. Elle a organisé des ateliers de formation sur l'intégration des variables démographiques dans la planification du développement en Afrique et sur l'évaluation, la collecte et la diffusion de données provenant des recensements de population dans les pays d'Afrique.

100. La CEPALC a coopéré avec le PNUD pour organiser des conférences biennales qui permettent aux pays de la région d'échanger leurs expériences. Aux trois conférences régionales de 1988, 1990 et 1992, des cadres administratifs de haut niveau, des chercheurs, des experts et des praticiens de la région ont examiné les notions, les approches et les méthodes de lutte contre la pauvreté en Amérique latine. Ces conférences ont donné lieu à un certain nombre de publications dont Development Without Poverty¹⁹. Sur la base de ces travaux, le PNUD et l'IDB ont parrainé conjointement une réunion régionale à Washington, D.C. en février 1993 afin d'étudier le cadre d'une stratégie d'atténuation de la pauvreté et de développement social pour les années 90.

101. La CEPALC coopère avec l'Organisation des États américains dans le cadre du Programme mixte sur les politiques sociales pour l'Amérique latine et les Caraïbes dont l'objectif central est de rationaliser l'attribution et l'utilisation des fonds publics consacrés aux services sociaux.

102. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) prépare une étude unifiée sur les aspects sociaux de la pauvreté qui examine la question de la pauvreté dans une perspective intersectorielle. Un projet de coopération technique sur le développement communautaire dans certains pays fournira la perspective rurale sur les questions liées à la pauvreté et au chômage.

103. La Conférence des statisticiens européens de la CEE élabore un projet de déclaration au Sommet mondial pour le développement social qui montrera l'intérêt des renseignements et données statistiques pour suivre les progrès réalisés dans les domaines social, économique et environnemental. Elle établit en outre le projet d'une série de recommandations concernant les opérations de recensement de la population et de l'habitation qui seront réalisées en l'an 2000 dans la région.

104. En 1993, la CEE, le FNUAP et le Conseil de l'Europe ont organisé conjointement la Conférence européenne sur la population, une réunion intergouvernementale au niveau ministériel qui a examiné les phénomènes démographiques et les politiques touchant la population dans la région et adopté une série de recommandations sur ces questions.

III. EMPLOI PRODUCTIF ET RÉDUCTION DU CHÔMAGE

105. L'objectif essentiel de l'OIT a toujours été de faire de l'emploi à plein temps, productif et librement choisi l'un des principaux buts des politiques de développement. Cet objectif est mis en lumière dans la Convention concernant la politique de l'emploi de 1964 (No 122).

106. Souhaitant poursuivre ses objectifs en matière d'emploi de façon aussi complète que possible, l'OIT a lancé en 1969 le Programme mondial de l'emploi²⁰ qui prévoyait des travaux de recherche et leur diffusion, des services consultatifs et des activités de coopération technique. L'OIT s'efforce d'examiner les différents facteurs et politiques qui influencent les niveaux et la qualité de l'emploi, de faire des enquêtes à ce sujet et de fournir des conseils pertinents. Une attention toute particulière est accordée aux politiques macro-économiques, notamment aux programmes de stabilisation, d'ajustement structurel et de réforme économique, à leurs effets à long terme et aux divers moyens permettant de réduire leurs coûts sociaux à court terme; aux politiques sectorielles, notamment aux mesures permettant de stimuler l'investissement et de créer davantage d'emplois productifs dans les zones rurales et le secteur non structuré; à l'évolution technologique et aux facteurs influençant le choix entre des techniques à forte ou faible intensité de main-d'œuvre dans différents contextes nationaux et sectoriels; au fonctionnement des marchés du travail et à la promotion de politiques et d'institutions permettant de parvenir à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et d'améliorer l'accès des groupes vulnérables à l'emploi; aux interventions gouvernementales sur le marché du travail, notamment à la réglementation du travail et aux mesures de protection sociale; aux politiques concernant la formation et la mobilité de la main-d'œuvre; aux politiques et mesures visant à encourager l'esprit d'entreprise et la création de petites entreprises viables; et au rôle des programmes de création d'emplois directs, notamment en ce qui concerne les travaux publics et le développement des infrastructures.

107. Bien que le programme ait surtout porté sur la promotion de l'emploi dans les pays en développement, l'OIT se préoccupe de plus en plus des dimensions internationales de la question, notamment des migrations internationales de la main-d'œuvre à la recherche d'un emploi, des incidences du commerce international et des flux de capitaux sur l'emploi.

108. Dans les pays industrialisés, l'OIT a déjà abordé au cours de ses recherches les liens entre la souplesse du marché du travail et les niveaux d'emploi en procédant à une analyse critique des hypothèses communément acceptées selon lesquelles le coût de la réglementation du travail et de la protection dont la main-d'œuvre bénéficie sont la raison principale des taux élevés de chômage en Europe. L'OIT a également aidé les pays qui s'orientent vers une économie de marché à faire face à leurs graves problèmes d'emploi, notamment en améliorant les services de recherche d'emplois, en procédant à des réformes du marché du travail et en mettant au point des politiques actives en la matière.

109. La Commission de l'emploi et de la politique sociale du Conseil d'administration du BIT se réunit deux fois par an pour examiner un certain nombre de questions importantes en matière d'emploi et de marché du travail et guider les travaux de l'Organisation dans les domaines susmentionnés. Parmi les questions examinées lors des récentes sessions, on citera la politique des salaires, les politiques actives en matière de marché du travail, les relations professionnelles et l'emploi, le rôle de la protection sociale et des filets qu'offre la sécurité sociale dans l'ajustement structurel et les schémas de

croissance de l'emploi face à une modification de l'offre et de la demande de main-d'oeuvre.

110. Un projet OIT/PNUD entrepris dans le cadre des préparatifs du Sommet a permis d'examiner les résultats qu'ont eus, du point de vue de l'emploi, les politiques et les décisions de principes macro-économiques qui s'avèrent nécessaires pour créer des emplois productifs et durables. Ce projet s'est fondé sur un examen général des données d'expérience régionales au cours de la dernière décennie et notamment des documents dont était saisie une réunion d'experts sur les politiques économiques et l'emploi tenue au siège de l'OIT en mai 1994. Un document faisant la synthèse des résultats obtenus dans le cadre du projet sera soumis au Comité préparatoire à sa deuxième session.

111. L'OIT a récemment commencé à établir un rapport sur l'emploi dans le monde dont le premier numéro sera publié peu avant le Sommet. Ce rapport, qui paraîtra par la suite chaque année, analysera la situation de l'emploi dans le monde, les incidences des politiques économiques, financières et autres et les politiques qu'il conviendra d'adopter aux niveaux national et international pour améliorer la situation.

112. La CNUCED et l'OIT organisent conjointement un atelier préparatoire concernant les effets qu'auraient, sur le plan de l'atténuation de la pauvreté, des programmes d'ajustement structurel, des politiques de création d'emplois et des moyens permettant la participation des petites et micro-entreprises au commerce international.

113. La mise en valeur des ressources humaines (c'est-à-dire investissement dans les ressources humaines) est l'un des éléments clefs de la stratégie d'aide au développement suivie par la Banque mondiale dans les années 90. Elle s'efforce de lutter contre la pauvreté grâce à un appui accru à des services de niveau primaire améliorant les conditions de vie et jette les bases d'une croissance économique rationnelle en se concentrant sur le capital humain et sur les transferts de connaissances théoriques et pratiques dans les domaines scientifiques et techniques. La création d'une nouvelle vice-présidence pour le développement des ressources humaines et la politique opérationnelle, qui fournit aux six bureaux régionaux des conseils sur les politiques à suivre et un appui opérationnel dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, ainsi que des lignes directrices sur la politique opérationnelle, a permis à la Banque de mieux être à même de fournir à ses emprunteurs des services de bonne qualité et adaptés aux besoins.

114. Le volume des prêts consentis par la Banque au titre des programmes de valorisation des ressources humaines a représenté 3,8 milliards de dollars pendant l'exercice 1993. Les prêts d'investissement dans ce secteur ont presque quintuplé depuis le début des années 80 tandis que les objectifs visés par ces prêts sont passés d'une optique relativement étroite, privilégiant l'infrastructure matérielle à des stratégies couvrant l'ensemble du secteur et obéissant aux orientations choisies.

115. Au cours des 20 dernières années, les prêts consacrés par la Banque à la mise en valeur des ressources humaines sont allés principalement à l'éducation, en particulier à l'enseignement de base. Durant l'exercice 1993, 32 projets ont

été approuvés représentant au total des engagements de 2 006 millions de dollars. Les prêts consacrés à l'éducation se caractérisent par un souci d'accessibilité et d'équité et les stratégies visent en particulier les filles et les femmes, les pauvres et les groupes défavorisés.

116. Les prêts de la Banque aux secteurs population, santé et nutrition ont augmenté rapidement et se sont élevés durant l'exercice 1993 à 1 812 millions de dollars pour 25 projets. Dans le domaine de la santé, les prêts mettent de plus en plus l'accent sur le renforcement des capacités de formulation des politiques sanitaires, la planification des programmes et la gestion et associent les bénéficiaires et les organisations non gouvernementales à la préparation des projets. Une plus grande attention est aussi accordée à la santé des femmes et à son incidence sur la santé et le bien-être des familles ainsi qu'à certaines maladies prioritaires comme le paludisme et le sida. Depuis 1987, la Banque a multiplié par 18 le volume de ses prêts directement consacrés à des activités de nutrition, qui ont atteint la somme de 357 millions de dollars durant le seul exercice 1993, montant qui ne comprend pas le volet nutrition des projets visant à faciliter l'ajustement structurel, des projets sectoriels ou des opérations "vivres contre travail". Dans bien des cas, la nouvelle génération de projets de nutrition est conçue dans le cadre de stratégies globales de lutte contre la pauvreté et a principalement pour but de fournir des services de nutrition axés sur les pauvres et les groupes défavorisés, notamment les enfants de moins de 3 ans et leur mère.

117. Le Programme de promotion du rôle de la femme dans le développement (RFD) de la Banque porte sur les besoins des femmes dans les études économiques et sectorielles et dans le programme de prêts. Au cours de l'exercice 1993, 45 % de l'ensemble des projets approuvés comprenaient des mesures ou des initiatives axées sur la promotion du rôle de la femme dans le développement. Un document directif sur le renforcement de la contribution des femmes au développement économique a récemment été approuvé par le Conseil. Ce document définit une double politique : une "intégration" systématique du principe de l'égalité entre les sexes dans les activités de la Banque; et une analyse continue des incidences économiques des disparités entre les sexes en même temps qu'une identification des meilleurs moyens opérationnels d'y remédier. La Banque prépare également une étude spéciale sur l'investissement dans le potentiel économique des femmes et l'utilisation de ce potentiel, pour combler le fossé entre les sexes, étude qui constituera la contribution de la Banque à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. En outre, la Banque entreprendra des études analytiques sur les obstacles juridiques et réglementaires limitant l'accès des femmes aux biens et aux services et les empêchant de participer au développement économique.

118. Pour son programme de prêts, vaste et diversifié, en faveur de la valorisation des ressources humaines, la Banque prend appui sur un programme de recherche et de politique générale à dominante opérationnelle qui lui fournit un appui analytique lui permettant d'accorder des prêts dans de nouveaux domaines et de traiter des questions prioritaires, de tirer parti des enseignements de l'expérience opérationnelle acquise, des études effectuées par la Banque et des organismes extérieurs et des communications d'universitaires et de décideurs de pays en développement, présentées souvent à l'occasion de séminaires organisés conjointement avec l'Institut de développement économique de la Banque (IDE).

/...

119. Dans le domaine du marché du travail, le volume moyen des prêts accordés par la Banque au titre des programmes ou des réformes politiques visant à améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi a augmenté au cours de ces deux dernières années. Durant les exercices 1992 et 1993 et la première moitié de l'exercice 1994, la Banque a financé 62 projets comportant au moins l'un des neuf éléments relatifs au marché de l'emploi suivants : travaux publics; développement des micro-entreprises; informations sur le marché de l'emploi et suivi; formation; services de recherche d'emplois; systèmes d'assurance et d'indemnisation pour les sans-emploi et les licenciés économiques; questions relatives au marché du travail touchant les femmes; révision du code du travail; et révision du système des pensions. Le montant moyen des prêts a été d'environ 17 millions de dollars par projet durant l'exercice 1992 et est passé à 23 millions en 1993 et à 39 millions en 1994. Depuis l'exercice 1992, les rapports de la Banque mondiale portent de plus en plus sur les questions relatives au marché du travail.

120. La Banque ne se contente pas d'accroître le volume des prêts qu'elle accorde; elle élargit également le champ de ses études économiques et sectoriels dans le domaine des marchés de l'emploi et de la sécurité sociale. Ses objectifs clefs sont de mieux faire comprendre les incidences qu'ont sur le marché de l'emploi des réformes politiques telles que la privatisation des entreprises, la diminution du nombre d'emplois dans le secteur public et la décentralisation et autres ajustements macro-économiques; d'aider les pays à concevoir des systèmes d'enseignement secondaire et de formation professionnelle préparant effectivement les jeunes à un travail productif; et d'analyser les effets, au niveau de la redistribution et de l'efficacité, de la sécurité sociale et des systèmes d'assurance sociale.

121. Le rapport de 1995 sur le développement dans le monde portant sur le travail et le développement constituera notamment un cadre permettant d'analyser des données d'expérience nationales sur les politiques relatives à la main-d'œuvre et à la sécurité sociale qui favorisent une croissance rapide, à forte intensité de travail tout en fournissant une protection ou une sécurité de revenu aux actifs et aux personnes qui sont à leur charge.

122. La principale contribution de l'ONUDI au développement social réside dans l'accroissement de l'emploi productif dans l'industrie. Plus précisément, le programme concernant les petites et moyennes entreprises de l'ONUDI crée des emplois productifs et accroît les revenus, notamment en appuyant la création d'entreprises et l'épanouissement de l'esprit d'entreprise. L'ONUDI aide à mettre au point et à renforcer des systèmes et réseaux de soutien permettant d'améliorer les capacités techniques et administratives, de mobiliser des financements et de faciliter l'accès aux marchés. Elle promeut également la création de réseaux de petites et moyennes entreprises, tant verticalement du point de vue de la sous-traitance avec les grandes entreprises qu'horizontalement au niveau des groupements sous-sectoriels.

123. Un programme axé sur les femmes chefs d'entreprise comme moyen de favoriser la croissance aborde les principaux obstacles interdépendants qui résultent du manque de compétences techniques et administratives et d'accès au crédit formel ainsi que des difficultés d'accès à une formation professionnelle de type classique. Le programme combine une formation adaptée aux différents

sous-secteurs et des services consultatifs portant sur les innovations institutionnelles, tels que les programmes de lancement. L'ONUDI entreprend des programmes de mise au point et de transfert de technologies appropriées pour les femmes du secteur manufacturier, en particulier en ce qui concerne le traitement des produits alimentaires, les mesures permettant d'économiser de l'énergie et les techniques écologiquement rationnelles. Elle s'efforce également de permettre l'accès des femmes aux biotechnologies ayant des effets positifs sur l'environnement.

124. L'ONUDI a commencé à mettre en oeuvre un programme intégré spécial pour appuyer la production locale d'intrants nécessaires au secteur sanitaire dans les pays africains. Ce programme met l'accent sur la fabrication par de petites et moyennes entreprises de produits en caoutchouc, en plastique, en métal, d'objets mécaniques et de pièces détachées ainsi que sur les programmes de formation à la maintenance.

125. Le Rapport de l'ONU sur la situation économique et sociale dans le monde, 1994²¹ contient un examen approfondi des traits saillants de la situation de l'emploi au début des années 90 dans les pays en développement et dans les pays développés à économie de marché et les pays en transition.

126. Le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse de l'ONU propose également des objectifs en matière d'emploi indépendant, d'emplois destinés à des groupes spécifiques de jeunes, de formation professionnelle permettant aux jeunes de disposer de revenus, de services communautaires bénévoles pour les jeunes et de besoins créés par l'évolution technologique. L'objectif est de veiller à créer des emplois pour les jeunes dans les domaines évoluant rapidement du fait des innovations technologiques.

127. Dans le cadre du soutien apporté par les Nations Unies aux projets de développement communautaire, la gestion des petits projets, les fonds autorenouvelables, etc. offrent des possibilités d'emplois. La formation technique et commerciale vise à permettre la création d'un plus grand nombre d'emplois pour les femmes et autres groupes ayant des besoins spécifiques.

128. Le PNUD, en coopération avec l'OIT et d'autres partenaires du système des Nations Unies, encourage l'esprit d'entreprise pour ce qui est de la création de petites entreprises et d'entreprises du secteur non structuré viables. Les initiatives reflètent la prise de conscience croissante des liens existant entre les divers aspects des stratégies de mise en valeur des ressources humaines, notamment de l'importance qu'il y a à améliorer l'information sur le marché de l'emploi pour déterminer les compétences et les connaissances variées nécessaires et adapter en conséquence les systèmes d'enseignement et de formation.

129. Le PNUD entreprend des missions intégrées de mise en valeur des ressources humaines qui font directement appel à la participation de l'OIT, de l'UNESCO et de l'OMS. En Afrique, le PNUD s'efforce, en collaboration avec des gouvernements et autres partenaires concernés par le développement, de lier les politiques de l'emploi à d'autres aspects des stratégies du secteur public aux niveaux national et sous-national. En Éthiopie, on élabore des stratégies

intégrées de mise en valeur des ressources humaines dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de la science et de la technologie et de la santé.

130. Le HCR s'efforce d'améliorer les compétences parmi les réfugiés afin de renforcer leur autonomie grâce à différentes formes d'activités génératrices de revenus. Lorsque les réfugiés ont accès à des terres arables, le HCR appuie leurs activités agricoles afin d'accroître la sécurité alimentaire et de leur permettre de disposer d'un revenu supplémentaire.

131. Au moment du rapatriement librement consenti, les compétences acquises dans les camps de réfugiés constituent un atout important tant pour les rapatriés eux-mêmes que pour les régions dans lesquelles ils retournent. Bien que le HCR encourage avant tout les personnes déplacées réintégrant leur région d'origine à travailler dans l'agriculture, il appuie également des activités génératrices de revenus non agricoles.

132. L'un des obstacles à la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour les réfugiés et les rapatriés est l'accès limité à des systèmes de crédit abordables. Le HCR, en collaboration avec d'autres institutions, encourage la mise en place de tels systèmes. Il injecte parfois des fonds dans des systèmes de crédit autorenouvelable existants à condition que la population-cible, en particulier les ménages ayant des femmes pour chef de famille, y ait accès.

133. Les enseignants, les agents de santé, les responsables de la logistique et autres employés du secteur tertiaire qui ont bénéficié d'une expérience et d'une formation professionnelle dans les camps de réfugiés ont quelquefois des difficultés lorsqu'ils retournent chez eux à obtenir un emploi malgré les services qu'ils peuvent rendre, ce qui peut dissuader les réfugiés qualifiés susceptibles de contribuer immédiatement au relèvement de leurs régions d'origine déchirées par la guerre de rentrer chez eux ou retarder leur retour. Le HCR est prêt à soutenir les efforts conjoints déployés par les donateurs pour faciliter leur insertion.

134. À Accra (Ghana), en juin 1993, la CEA a organisé une réunion au cours de laquelle a été créée la Fédération africaine des femmes entrepreneurs. Elle a réalisé une étude de faisabilité détaillée en vue de la création d'une banque africaine à l'intention des femmes, qui leur fournirait des crédits et services d'appui pour leur permettre de se lancer dans des activités rémunératrices. Un groupe spécial d'experts devait être créé en juin 1994 pour donner effet aux recommandations de l'étude. La CEA a effectué une étude de faisabilité en vue de la création d'un fonds africain pour la jeunesse qui permettrait aux jeunes, notamment ceux qui ont quitté l'école, de trouver des possibilités d'emploi indépendant et de revenu.

135. La CEA organise des ateliers nationaux et régionaux de formation dans les domaines suivants : méthodes, techniques et stratégies propres à améliorer l'éducation extrascolaire pour le développement; élaboration des programmes d'enseignement et des cours d'évaluation pour les spécialistes dans ce domaine; planification et administration de l'éducation; méthodes et techniques d'enseignement et d'apprentissage. En 1993, la CEA, en collaboration avec l'UNESCO, a organisé une réunion d'un groupe spécial d'experts sur la réforme

des programmes scolaires et le renforcement de la confiance en soi en Afrique. À cette occasion, un plan d'action a été établi.

136. La CEA a lancé plusieurs activités pour faire face à l'exode des compétences en Afrique. Elle a procédé à des recherches, et organisé, en collaboration avec l'Association des universités africaines, des séminaires d'orientation de haut niveau sur les moyens de retenir le personnel universitaire, de mobiliser et de gérer les ressources financières des universités africaines et d'améliorer les relations entre les centres de décision gouvernementaux, les universités et les établissements de recherche pour appuyer la réforme économique et le développement en Afrique. En 1983, la CEA et l'Organisation internationale pour les migrations ont lancé un programme commun pour le rapatriement des compétences en Afrique. Ce programme a déjà permis le retour de plusieurs centaines d'Africains qualifiés dans la région.

137. La CEA organise des ateliers nationaux de formation dans divers domaines – planification de l'emploi, amélioration de la productivité, esprit d'entreprise et création d'entreprises, renforcement du secteur parallèle – de façon à aider les États membres à formuler des politiques, des stratégies et des programmes de création d'emplois productifs et de revenu.

138. En 1980, la CEA a créé la Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines qui est devenue en 1993 après restructuration la Conférence des ministres responsables du développement humain. La Conférence, qui se réunit tous les quatre ans, a pour mandat de traiter les questions relatives au développement et à l'évolution durables grâce à l'application effective de stratégies et de programmes de développement centrés sur l'être humain; d'aider les États membres à élaborer et à harmoniser leurs politiques et leurs programmes et à suivre les progrès réalisés dans le domaine du développement humain et dans des domaines apparentés; et d'encourager la mise en place, aux niveaux national, sous-régional et régional, de mécanismes conçus pour assurer le développement humain grâce à la démocratisation et à la participation populaire.

139. Une étude de la CEE sur le rôle des petites et moyennes entreprises dans la création d'emplois a été suivie d'un atelier qui a permis d'examiner le rôle de ces entreprises dans le commerce international et l'investissement. Le chômage de longue durée dans les pays à économie de marché, ainsi que l'incidence de la restructuration et des privatisations entreprises par les pays en transition sur la situation de l'emploi ont été examinés par les conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE lors d'une réunion tenue en 1993.

140. Le CEE, en collaboration avec le FNUAP et les États membres, réalise des études sur les déterminants socio-économiques de l'évolution démographique qui justifient une adaptation des politiques gouvernementales; la CEE prépare en outre une réunion régionale de haut niveau sur le rôle des femmes dans l'économie et plus spécialement leur intégration économique et leur pleine participation à l'emploi. La Conférence des statisticiens européens, qui dépend de la CEE, a organisé plusieurs réunions pour examiner des problèmes et questions méthodologiques tels que l'amélioration de la mesure de la participation des femmes au monde du travail; les estimations concernant le

sous-emploi des femmes et les méthodes de mesure de la contribution des femmes au revenu des ménages.

141. La CEE a collaboré, avec d'autres commissions régionales, à l'établissement d'un projet de coopération interrégionale dans le domaine du développement social et notamment de l'incidence des migrations internationales sur les pays d'accueil et les pays d'origine. Les activités proposées figureront dans le rapport des commissions régionales au Conseil économique et social.

142. En 1993, la CESAO a organisé des réunions de groupes d'experts sur le chômage et le développement humain.

143. L'UNESCO a établi des réseaux internationaux et régionaux de recherche et d'intervention concernant le rôle des femmes dans le secteur non structuré et les stratégies visant à réduire la vulnérabilité des femmes qui travaillent dans ce secteur.

144. Dans le cadre du Programme pour l'intensification de la coopération avec les pays et les peuples les plus démunis, l'OMS aide ces pays à mettre en place des institutions viables pour la planification et la gestion des ressources intérieures et extérieures affectées à la santé en tant que partie intégrante du développement socio-économique, et pour la coordination des apports des donateurs, conformément à la politique nationale d'amélioration de la santé.

145. La FAO favorise, par toutes sortes de moyens, le développement de l'industrie agro-alimentaire, ainsi que la création d'emplois rémunérés et leur diversification dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche. Son programme en faveur des populations pastorales marginalisées aide ces populations à trouver les moyens de se procurer des revenus et à assurer leur propre développement en renforçant les associations pastorales.

146. Une série d'études consacrées aux incidences, sur l'emploi et les revenus, des changements structurels et notamment de la restructuration du système des coopératives agricoles est en cours de réalisation dans les anciens pays à économie planifiée. L'objectif consiste à identifier de nouvelles structures de production pour améliorer la productivité de la main-d'œuvre et le rendement des terres tout en favorisant une prise de décisions et une gestion des ressources fondées sur la participation.

147. La FAO réalise des études sur les petites entreprises forestières et les produits forestiers autres que le bois d'œuvre en mettant l'accent sur les aspects sociaux et institutionnels et sur les questions d'équité. Elle s'intéresse aux problèmes techniques ainsi qu'à la mise au point de méthodes d'exploitation des systèmes d'informations à direction et gestion locales, sur le marché des produits forestiers et agroforestiers.

148. Le FIDA investit dans les pays en développement afin de créer des emplois pour les pauvres des régions rurales. Dans son action de diffusion des progrès techniques, il opte pour la culture intensive en tenant compte de la nécessité de préserver les ressources et de financer des activités non agricoles faisant appel à une main-d'œuvre importante.

149. Par le biais de ses programmes d'aide au développement, le PAM appuie des projets à forte intensité de main-d'œuvre dans le domaine de la construction et de l'aménagement de l'infrastructure rurale. Il appuie également les stratégies et les programmes d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et de reconstruction.

150. Les analyses entreprises dans le cadre du programme de l'INSTRAW sur la mesure et l'évaluation des contributions faisant appel aux budgets-temps devraient faciliter l'amélioration et l'élargissement des notions pertinentes dans le domaine de la production et de l'emploi et permettre de tenir dûment compte du travail effectué en dehors du marché régulier et officiel.

151. En collaboration avec l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et l'Agence japonaise de coopération internationale, l'INSTRAW a convoqué un séminaire-atelier sous-régional sur les statistiques par sexe, en mars 1994. Ce séminaire portait également sur les méthodes statistiques utilisables pour mesurer les activités productives des femmes et déterminer leur valeur, et pour mesurer la contribution des femmes au revenu du ménage, question qui a été abordée aussi au colloque sous-régional sur les statistiques ventilées par sexe dans les pays d'Afrique francophone organisé par l'INSTRAW en collaboration avec le Gouvernement marocain.

152. Le Centre pour les droits de l'homme appuie le renforcement de la gestion des terres et des ressources par les populations autochtones en tant que moyen d'assurer la viabilité économique de communautés durement touchées par le chômage du fait de leur déplacement forcé et de la perte de leurs terres et ressources.

153. Pour faire face à la montée du chômage chez les réfugiés de Palestine après la crise du Golfe de 1991, l'UNRWA a lancé un programme élargi de projets générateurs de revenus dont l'élément central est un fonds de crédit renouvelable destiné à promouvoir la création d'emplois en fournissant des capitaux de financement pour la création ou l'expansion d'entreprises.

IV. INTÉGRATION SOCIALE

154. Les droits de l'homme sont au cœur du développement social. Ils soulignent également des éléments intrinsèques de l'intégration sociale.

155. Dans le cadre de sa fonction de promotion des droits de l'homme, le Centre pour les droits de l'homme fournit des informations aux organes opérationnels du système des Nations Unies qui leur permettent d'axer leurs programmes sur les besoins des populations autochtones. Par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie internationale des populations autochtones²², il appuie des projets pilotes menés par des communautés autochtones. Le Centre fournit également au système des Nations Unies des informations concernant l'élaboration de normes (par exemple, le projet de déclaration sur les droits des populations autochtones) et contribue à une meilleure compréhension de cette question.

156. Les activités de l'UNESCO visent notamment à appuyer les efforts déployés pour répondre aux besoins fondamentaux en matière d'éducation des jeunes et des

adultes; reformuler les programmes d'enseignement pour satisfaire les besoins des groupes et sociétés défavorisés; recenser les facteurs sociaux et culturels qui conditionnent l'accès à l'éducation de base et l'abandon scolaire précoce, ainsi que la participation des familles et de la communauté au processus éducatif; analyser la dimension culturelle de la pauvreté et utiliser l'information, l'éducation et la communication pour renforcer l'intégration socioculturelle; créer des mécanismes institutionnels pour le transfert de connaissances et de compétences à des organisations de base et des micro-entreprises, et les renforcer grâce à la formation des dirigeants, l'amélioration du processus de décision et le renforcement de la collaboration interorganisations et interentreprises; aider les États membres à formuler, mettre en oeuvre et évaluer des politiques et des programmes destinés à inciter les organisations de base à participer davantage à la recherche d'une solution aux problèmes sociaux et environnementaux; promouvoir les sociétés multiculturelles et la connaissance des valeurs des cultures autochtones et des identités culturelles, et améliorer, grâce à des projets pilotes, les conditions de vie des groupes marginalisés, en particulier les jeunes; encourager la reconnaissance de la dimension culturelle du développement; élaborer des méthodes d'intégration des facteurs culturels aux projets de développement et d'encouragement de la participation des populations; gérer le pluralisme culturel dans des sociétés multiculturelles; et promouvoir la participation à la vie culturelle et artistique comme facteur d'intégration sociale de chaque citoyen.

157. Dans le cadre du Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation, l'UNESCO a contribué à organiser la Conférence panafricaine sur l'éducation des filles. La Conférence avait essentiellement pour objectifs d'obtenir un consensus régional sur l'idée que l'éducation des filles constitue une priorité du développement de l'enseignement en Afrique et de définir les domaines prioritaires d'un cadre régional d'action ainsi que des programmes et des plans nationaux visant à améliorer les chances des filles d'accéder à l'enseignement. La Commission mondiale indépendante sur la culture et le développement, créée conjointement par l'UNESCO et l'ONU, doit établir un rapport mondial sur la culture et le développement et proposer des mesures d'urgence et à long terme pour répondre aux besoins culturels dans le contexte du développement, afin de fournir des directives aux responsables chargés des questions de culture et de développement et d'assurer une plus grande intégration sociale. Le rapport sera présenté à l'Assemblée générale de l'ONU et à la Conférence générale de l'UNESCO à la fin de 1995.

158. La Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous et un cadre d'action pour répondre aux besoins fondamentaux en matière d'éducation ont été publiés à l'issue de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous organisée conjointement par l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD et la Banque mondiale en 1990. Dans le cadre du suivi de la Conférence, on a souligné que les enfants, les jeunes et les adultes devaient avoir des chances égales d'accéder à un enseignement de base, et que les activités devaient être mieux coordonnées tant à l'intérieur qu'en dehors du système des Nations Unies.

159. En offrant assistance et protection aux réfugiés et autres personnes déplacées, le HCR doit s'attaquer aux causes fondamentales qui les ont contraints à fuir, et rechercher des solutions liées aux politiques de

développement, à la situation des droits de l'homme et aux capacités nationales à résoudre les conflits par des moyens pacifiques.

160. Dans le cadre de la recherche de solutions durables aux problèmes de la migration forcée, le HCR facilite l'intégration sociale des réfugiés grâce au rapatriement volontaire et au retour des réfugiés dans leur pays d'origine, l'intégration locale dans les pays de premier asile, et la réinstallation dans des pays tiers lorsqu'aucune autre solution n'est possible.

161. Nonobstant le fait que les réfugiés et les rapatriés peuvent contribuer largement au développement des régions où ils se sont installés, leur intégration initiale accroît les pressions sur les ressources locales disponibles. Des solutions durables aux problèmes des réfugiés doivent par conséquent associer des interventions dans le domaine humanitaire et dans celui du développement, dans le cadre d'une collaboration entre différentes institutions et les autorités locales – collaboration que le HCR cherche à renforcer. Outre de nouveaux mécanismes de coopération, des modalités d'aide novatrices doivent également être mises en oeuvre; à cet égard, le HCR appuie les solutions aux problèmes des réfugiés qui permettent également de prévenir d'autres mouvements irréguliers de populations.

162. Le rapatriement volontaire constitue également une manière encourageante de contribuer à la paix et de rechercher des solutions aux problèmes des réfugiés. Pour saisir ces opportunités, le HCR met en oeuvre une stratégie d'assistance communautaire répondant aux besoins collectifs des rapatriés et des populations locales. Grâce à des interventions à petite échelle appelées "projets à impact rapide", le HCR cherche à accroître les rapatriements volontaires en faisant participer des rapatriés à des activités d'autosuffisance sociale et productive au niveau communautaire dans les zones de retour; à contribuer à la réconciliation lors des retours massifs qui suivent la fin des conflits en répondant aux besoins collectifs de la communauté sans discrimination; à faciliter l'intégration locale des réfugiés dans des communautés hôtes dans les pays d'asile et à renforcer la capacité d'accueil des communautés et des régions recevant des réfugiés; et à accroître la complémentarité entre l'assistance humanitaire à court terme et les programmes de développement à long terme, contribuant ainsi à ce que les projets donnent des résultats durables, et en répondant efficacement aux besoins de développement centré sur l'individu et en facilitant le retrait progressif des opérations du HCR, sans créer de hiatus.

163. Dans des situations de fuite, lorsque le tissu social est désintgré et que les différents membres de la famille sont souvent séparés, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Le HCR entreprend des programmes spéciaux destinés à protéger les femmes et les enfants des violences sexuelles, des risques d'enlèvement, de conscription forcée, d'adoption irrégulière et d'autres formes de traitement menaçantes et humiliantes qui peuvent entraîner des traumatismes permanents et une rupture sociale. S'il est vrai que les femmes réfugiées sont particulièrement vulnérables, le HCR soutient qu'elles ne devraient pas être systématiquement considérées comme des victimes, mais que le rôle et les responsabilités particulières qui sont les leurs pour ce qui est d'apporter un soutien à la famille et à la communauté doivent au contraire être reconnus et renforcés dans le cadre de l'assistance humanitaire. Des directives spécifiques sur les soins et la protection à apporter aux femmes et aux enfants

réfugiés ont été élaborées et intégrées à l'ensemble des activités de programme du HCR. Dans le cadre de la planification du programme, une formation axée sur la situation des femmes et des personnes âgées est dispensée au personnel du HCR ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et à d'autres partenaires opérationnels du HCR, notamment les agents gouvernementaux concernés par la question.

164. En collaboration avec le HCR, l'ONUDI fournit une assistance technique à un certain nombre de pays en développement pour faciliter la réintégration des personnes déplacées et des réfugiés revenant dans leur région d'origine, principalement en favorisant les activités génératrices de revenus dans la petite industrie.

165. Comme il a été prouvé que la participation des femmes à la vie économique et leur accès au travail salarié avait permis une amélioration des indicateurs sociaux, démographiques et de l'enseignement, l'ONUDI mène des analyses régionales sur les causes et les tendances de la participation des femmes aux industries de transformation, en collaboration avec les commissions régionales et d'autres institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies. Les analyses ont conduit à des programmes de soutien direct et à des plans d'action. L'ONUDI collabore en Afrique avec le FNUAP dans le cadre d'un programme intégré comprenant des activités rémunératrices, de santé et d'éducation pour les femmes.

166. Pour l'OIT, l'intégration sociale recouvre l'assistance apportée à ceux qui sont en marge ou exclus du marché du travail organisé et de la protection sociale, ou qui font l'objet d'une discrimination qu'elle soit délibérée ou non. Certaines des principales normes de l'OIT visent à lutter contre la discrimination dans le monde du travail fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, les opinions politiques, l'appartenance nationale ou l'origine sociale. En outre, diverses activités de promotion et de conseil, y compris des missions spéciales, sont entreprises pour contrer les mesures discriminatoires ou pour enquêter sur des allégations de discrimination. L'accent est mis sur la situation des femmes, des travailleurs migrants, des populations autochtones et tribales, et des personnes handicapées. Les activités de l'OIT partent de l'idée que l'intégration sociale des groupes défavorisés et marginalisés dépend en grande partie de leur accès à un emploi productif et rémunérateur, et de leur capacité à faire connaître leurs vues, leurs besoins et leurs aspirations par le biais d'organisations de leur choix. L'OIT favorise l'organisation et la participation de tels groupes, notamment parmi les pauvres des zones rurales, et elle aide les syndicats dans les pays en développement à promouvoir et défendre les intérêts des secteurs non organisés et marginalisés de la société.

167. En 1992-1993, l'OIT a lancé un projet interdépartemental pluridisciplinaire concernant l'égalité des femmes dans le secteur de l'emploi. Les activités avaient pour but d'améliorer les revenus et la situation professionnelle des travailleuses, et d'améliorer leur protection juridique et sociale. L'accent a été mis sur la situation des femmes pauvres dans les secteurs ruraux et non structurés, et un certain nombre de pays africains ont pu bénéficier de conseils pour intégrer les préoccupations des travailleuses dans les plans nationaux de développement. En Amérique latine, la situation juridique des travailleuses et les obstacles à leur recrutement ont fait l'objet de deux séminaires régionaux

tripartites. En Asie, plusieurs séminaires ont été organisés pour attirer l'attention sur les questions d'égalité, et en Indonésie, l'OIT a participé à la mise au point d'une stratégie globale concernant l'emploi des femmes dans le cadre du sixième plan quinquennal national (1994-1999). En ce qui concerne les États arabes, certains pays ont bénéficié de services consultatifs sur des mesures visant à favoriser l'emploi des femmes.

168. En juin 1994, l'Institut international d'études sociales de l'OIT a organisé un colloque intitulé "Égalité des femmes dans le monde du travail : des défis pour l'avenir". L'objectif était, entre autres, d'identifier les éléments d'un ordre du jour pour une action future et de déterminer l'apport de l'OIT à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui se tiendra en 1995.

169. Les activités de l'OIT, y compris ses normes, ont largement contribué à faire accepter le principe d'égalité des travailleurs migrants et à éliminer la discrimination dont ils faisaient l'objet. Mais à cause de l'augmentation des problèmes dans ce domaine, les activités de l'OIT ont été renforcées. Elles comprennent le contrôle des mouvements de travailleurs migrants, l'assistance aux pays exportateurs de main-d'œuvre pour renforcer l'aide aux émigrants et aux travailleurs à leur retour, l'examen des mesures prises dans les pays importateurs de main-d'œuvre pour accorder un traitement égal aux immigrants. Dans les pays en développement, la priorité a été accordée à la formation. Dans la région Asie-Pacifique, par exemple, plusieurs sessions de formation ont été organisées pour renforcer la capacité des ministères du travail à gérer les questions d'immigration. Dans la même région, où de nombreux travailleurs migrants ont été obligés de retourner dans leur pays d'origine à cause de la crise du golfe Persique, plusieurs pays ont reçu une assistance pour répondre aux besoins des travailleurs migrants de retour.

170. Un projet interrégional a été lancé pour lutter contre la discrimination à l'encontre des travailleurs migrants et des minorités ethniques dans le monde du travail. Centré sur les pays industrialisés qui accueillent des travailleurs migrants, ce projet a pour but de s'attaquer à la discrimination officieuse et de facto très répandue. Son objectif est d'apprendre aux décideurs, aux employeurs, aux travailleurs et à ceux qui reçoivent une formation dans le cadre de programmes de réalisation de l'égalité des chances, les moyens d'optimiser les mesures législatives, les mécanismes de recours et les programmes de formation.

171. L'OIT a joué un rôle majeur dans les politiques et les programmes d'insertion professionnelle des handicapés. Dans le cadre d'activités récentes de conseil et de coopération technique, elle a aidé les États membres à mettre au point des moyens rentables de rendre le marché du travail accessible aux personnes handicapées. Des projets visant à augmenter la participation des personnes handicapées à des activités rémunératrices du secteur non structuré ont été entrepris dans quelque 30 pays. Ils ont fourni une formation aux emplois indépendants et une aide pour l'accès au crédit, aux services consultatifs et à l'apprentissage. D'autres activités ont été menées pour répondre aux besoins des handicapés à la suite d'un conflit. Au Cambodge, des plans ont été mis au point pour faire participer des soldats démobilisés et handicapés physiques à des projets visant à développer les petites entreprises, fournir une formation professionnelle et entreprendre des travaux à forte

/...

intensité de main-d'œuvre. L'OIT a également pour but de garantir que les personnes souffrant de handicap soient en mesure de participer aux programmes ordinaires de formation et aient accès au marché primaire de l'emploi. Des directives concernant l'emploi des personnes handicapées ont été élaborées à l'intention des employeurs et des organisations de travailleurs. Un manuel pour la mise en valeur des ressources humaines a été publié; il indique comment intégrer des personnes souffrant de handicap dans des programmes et des établissements de formation professionnelle ordinaires.

172. Depuis l'adoption en 1989 de la Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants²³, les gouvernements, les organisations autochtones et les organisations de droits de l'homme sur tout le continent américain ont organisé des ateliers et des congrès pour examiner le contenu et la portée de cet instrument. L'OIT a également participé à des activités régionales et sous-régionales visant à faire parvenir des ressources financières aux communautés et organisations autochtones des pays d'Amérique latine.

173. En ce qui concerne le Sommet social, les travaux de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) s'articulent autour de cinq projets principaux, qui sont tous centrés sur la question essentielle qu'est l'intégration sociale. Ces travaux sont menés avec le soutien et la coopération du PNUD.

174. Le premier projet, visant à repenser le développement social dans les années 90, fournira une large perspective sur la gamme des questions que le Sommet va examiner. Dans le cadre de ce projet, l'UNRISD préparera un rapport spécial sur l'intégration sociale dans un monde en mutation, qui abordera une série de questions cruciales pour comprendre la dynamique de l'intégration et de la désintégration sociales dans les années 90. L'UNRISD organisera également une grande conférence internationale visant à repenser le développement social. Les participants évalueront la nature des principaux changements sociaux contemporains et les forces et processus fondamentaux sous-tendant ces changements. La conférence aura lieu à Copenhague la même semaine que le Sommet, et les documents qui y seront présentés seront publiés ultérieurement sous forme reliée.

175. Le deuxième projet, consacré à la restructuration économique et aux nouvelles politiques sociales, évaluera les nouveaux types de programmes sociaux conçus pour fournir une assistance dans une période caractérisée par l'aggravation de la pauvreté, la crise financière et la restructuration mondiale. La première partie de ce projet de recherche sera axée sur deux types de politiques sociales : celles qui font principalement parvenir des biens et services de base à des groupes ciblés et celles qui créent des fonds sociaux spécifiques, instaurées dans un nombre croissant de pays avec le soutien d'institutions internationales et de donateurs au niveau bilatéral. La deuxième partie du projet examinera la dynamique et les perspectives de l'État providence, en retracant son évolution, ses succès, les problèmes qu'il rencontre actuellement et les possibilités qui s'offrent pour l'avenir dans huit contextes régionaux différents. Des versions préliminaires des exposés seront présentées lors d'une session spéciale du Comité de recherche sur la politique d'aide sociale de l'Association internationale de sociologie en juillet 1994. Une étude globale s'inspirant de ces exposés sera disponible lors de la seconde

session du Comité préparatoire. Les versions finales des exposés régionaux, ainsi qu'une introduction analytique rédigée par le coordonnateur du projet, seront publiées sous forme reliée.

176. Le troisième projet, concernant la diversité ethnique et les politiques des pouvoirs publics, examinera les politiques des États dans des pays caractérisés par une multiplicité ethnique, en examinant les politiques qui atténuent les tensions et celles qui aggravent les conflits ethniques. Les pays qui ont connu un succès relatif dans la gestion des relations entre différents groupes ethniques, que ce soit dans le domaine de la politique, de la culture ou de l'économie, feront l'objet d'une étude particulière. En plus des études de cas, un certain nombre d'études thématiques tenteront de faire une synthèse des expériences dans les pays en ce qui concerne certaines questions essentielles. Le projet comprend également un séminaire consacré à la diversité ethnique et aux politiques des pouvoirs publics, qui aura lieu à New York avant la deuxième session du Comité préparatoire, et un rapport récapitulant les conclusions sera établi pour être présenté au Sommet social.

177. Le quatrième projet, consacré au défi que représente la reconstruction des sociétés déchirées par la guerre, est conçu pour aider la communauté internationale des donateurs et les autorités locales à mieux comprendre le défi complexe que représente la reconstruction des sociétés déchirées par la guerre, pendant et après un conflit, et à mieux le relever. Il comprendra trois orientations principales : la recherche, la création de réseaux et les conseils pratiques. Les travaux continueront après le Sommet social, mais les conclusions initiales seront incorporées dans des documents établis lors de la préparation du Sommet.

178. Le cinquième projet, sur la dimension urbaine de l'intégration sociale de base, est un projet pilote d'une durée d'environ un an, qui sera mis en oeuvre en coopération avec le Programme des Volontaires des Nations Unies. Il cherche à mieux comprendre le rôle de l'action communautaire et des organisations en vue de favoriser l'intégration sociale dans les grandes villes et à diffuser auprès des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des groupements communautaires des stratégies qui favorisent les initiatives au niveau local. Le projet donnera lieu à un certain nombre de documents directifs au début de 1995.

179. L'UNRISD publie une série de documents d'information et une série d'études spéciales. Les documents d'information fourniront des analyses concises, à caractère directif et faisant autorité sous une présentation très facile à lire. Le premier document d'information d'une série qui en comptera environ six, intitulé "Intégration sociale : démarches et problèmes", a été publié en mars 1994. Les études spéciales seront plus longues et plus savantes. Elles couvriront des sujets comme la place des institutions mondiales, de la famille, de la religion et de la drogue dans les processus déterminant l'intégration sociale à la fin du XXe siècle. Environ huit études spéciales seront publiées au début de 1995.

180. L'Organisation des Nations Unies apporte son soutien à l'intégration de groupes vulnérables et marginalisés comme les jeunes, les personnes âgées, les populations autochtones, les anciens combattants, les réfugiés et les rapatriés

/...

dans le cadre du développement économique et social. Les projets mis en oeuvre en coopération avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales améliorent la capacité de gain des individus et des groupes grâce à l'aide aux activités rémunératrices et au développement économique des communautés sur une petite échelle. Les bénéficiaires participent à l'identification et à la sélection d'activités micro-économiques spécifiques qui répondent à leurs besoins essentiels. L'alphabétisation fonctionnelle, l'apprentissage de la gestion de petits projets, la formation technique et commerciale font partie intégrante de ces activités. Les projets comprennent généralement un élément garantissant aux bénéficiaires l'accès au crédit, comme par exemple des fonds autorenouvelables, des plans de crédit pour collectivités ou des garanties de prêt. En coopération avec le Centre latino-américain d'administration pour le développement, l'Organisation des Nations Unies mène actuellement une étude pour examiner les caractéristiques et les procédures des institutions impliquées dans la mise au point de politiques sociales dans plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en vue d'identifier les domaines clefs qui permettront d'améliorer la capacité nationale à gérer une politique sociale.

181. En 1991, l'Assemblée générale a adopté les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées²⁴, qui sont axés sur l'indépendance, la participation, les soins, l'épanouissement personnel et la dignité des personnes âgées.

L'Organisation des Nations Unies a mis au point un réseau international de coopération et a encouragé la création de mécanismes nationaux de coordination sur le vieillissement dans plus d'une centaine de pays. L'Assemblée générale a déclaré que le 1er octobre serait désormais la Journée internationale pour les personnes âgées. Un projet sur les incidences sur le développement de l'évolution démographique et du vieillissement de la population mondiale a été mis au point. La création de la Fondation Banyan a permis d'obtenir directement ou indirectement des fonds pour des programmes et des projets consacrés au vieillissement, spécialement dans les pays en développement. L'Organisation des Nations Unies a également participé à la création de la Société africaine de gérontologie et de l'Institut international du vieillissement.

182. Dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'Organisation des Nations Unies entreprend actuellement la seconde opération d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi, plus particulièrement axée sur la période qui va de 1985 à ce jour. Cet examen utilise des indicateurs quantitatifs et qualitatifs afin d'analyser des thèmes tels que les femmes et la pauvreté, l'emploi, l'accès et la participation des femmes à la définition des structures et des politiques économiques, etc.

183. Le Secrétariat de l'ONU doit servir d'élément central de coordination et de suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées²⁵, et notamment l'examen et l'évaluation de ce programme. Deux séries d'opérations de suivi ont été réalisées à mi-parcours (en 1987) et à la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (1983-1992). Plusieurs réunions interinstitutions et réunions consultatives annuelles spéciales ont eu lieu avec des organisations non gouvernementales (ONG) en vue de renforcer la coopération. Des réunions techniques, séminaires et ateliers sur les politiques concernant les handicapés ont permis d'élaborer des principes directeurs et des manuels concernant les questions liées à

l'invalidité. L'ONU a diffusé le Programme d'action mondial, des manuels, des principes directeurs, ainsi qu'un Bulletin consacré aux personnes handicapées, et a également lancé le projet CLEAR du Centre de documentation sur l'incapacité et l'invalidité; ce travail s'est aussi effectué en étroite collaboration avec le Bureau de statistique afin de constituer la base de données statistiques concernant les incapacités et diffuser le Recueil de statistique sur les incapacités. L'Organisation a par ailleurs élaboré un ensemble global de Règles générales pour l'égalisation des chances des handicapés, qui a été adopté par l'Assemblée générale en décembre 1993²⁶. Par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les handicapés, l'Organisation fournit le capital d'amorçage de petits projets relatifs à l'incapacité et à l'invalidité dans les pays en développement. Le manuel consacré à la prise en compte des problèmes liés à l'incapacité et à l'invalidité dans les projets de coopération pour le développement, dont le texte final sera élaboré au cours du premier trimestre de 1995, constituera un outil précieux dans le cadre du processus de démarginalisation des handicaps. Un certain nombre de missions communes interinstitutions consacrées à l'incapacité et à l'invalidité ont été lancées ces dernières années.

184. En 1990, l'ONU a organisé le Colloque international sur l'insertion sociale des jeunes, dont les recommandations ont fait l'objet d'un examen approfondi à la Commission du développement social en 1991. La Réunion interrégionale des Nations Unies sur le rôle de la famille dans la socialisation de la jeunesse s'est tenue à Beijing en juin 1993. Des dialogues ont été engagés avec les ministères de la jeunesse et les organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales s'intéressant aux jeunes, à propos des politiques menées en matière d'enseignement, d'emploi, de toxicomanie, de délinquance des mineurs et de loisirs. Tous ces thèmes figurent dans le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Le Bulletin d'information sur la jeunesse et le Youth Newsletter de l'ONU sont diffusés auprès d'un réseau international de ministères et de départements chargés de la jeunesse, ainsi qu'auprès des organisations non gouvernementales et intergouvernementales intéressées. Le Fonds des Nations Unies pour la jeunesse apporte son soutien à des initiatives régionales et nationales en vue de stimuler la mise en place d'activités novatrices pour les jeunes dans les pays en développement.

185. En novembre 1993, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a tenu, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le Gouvernement ougandais, la Conférence régionale sur les femmes, la paix et le développement, qui a adopté le Plan d'action de Kampala concernant les femmes et la paix. Ce plan d'action, fondé sur l'expérience acquise au cours de la Décennie des Nations Unies pour la femme, a ébauché des stratégies susceptibles d'être mises en oeuvre par les gouvernements.

186. En novembre 1994, la CEA réunira la cinquième conférence régionale africaine destinée à préparer la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il est prévu que les États membres de la CEA lancent, à des fins de sensibilisation et de mobilisation, des campagnes d'information qui seraient harmonisées avec les stratégies régionales et sous-régionales.

187. La CEA a créé le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC). Ce comité se réunit tous les ans pour analyser et examiner la situation des femmes en Afrique dans tous les domaines, et en particulier leur participation à l'élaboration de stratégies et à la prise de décisions. Un Communiqué final a été adopté lors de la quinzième réunion du Comité, qui s'est tenue en avril 1994. Ce dernier a notamment recommandé la mise en oeuvre du Plan d'action de Kampala concernant les femmes et la paix adopté en 1993.

188. La CEA organise des ateliers de formation sur le statut et le rôle des femmes dans le processus de développement au sein des États membres, où l'on fait prendre conscience aux fonctionnaires de l'importance du rôle des femmes dans le développement de leurs pays, et des politiques et stratégies qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre pour faire participer et intégrer davantage les femmes au développement national.

189. La CEA a établi un centre de coordination chargé de promouvoir la participation de la population au développement et a fondé l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Dans le domaine de la participation de la population au développement, la CEA a organisé plusieurs ateliers et séminaires concernant le rôle des organisations non gouvernementales et des organismes d'intérêt local dans le développement afin d'améliorer les relations entre gouvernements et organisations populaires. En 1994, la CEA a organisé le Forum mondial des ONG sur l'édification de sociétés durables et le rôle des ONG dans les situations d'urgence et le développement social. En février 1994, la Commission a organisé, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Vienne, la Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique en vue du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

190. En 1993, la CEA et l'OUA ont organisé ensemble la Réunion du Groupe spécial d'experts chargé d'étudier l'impact de l'évolution de la situation économique et sociale sur la famille africaine. À cette occasion, le Groupe a émis des recommandations concernant les préparatifs et la célébration de l'Année internationale de la famille, ainsi que les politiques et mesures à long terme en faveur des familles africaines.

191. En 1993, la CEA a tenu, en collaboration avec l'OUA, le Mouvement panafricain de la jeunesse, l'OIT et le Gouvernement béninois, la Réunion régionale préparatoire sur les jeunes et le développement en Afrique. Cette dernière avait pour objet de préparer la Conférence régionale sur la jeunesse qui devrait avoir lieu en 1995 pour célébrer le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse. Il est prévu que cette conférence régionale établisse un Plan d'action pour l'Afrique à l'horizon 2000 et au-delà.

192. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) se soucie particulièrement de la vulnérabilité et de la marginalisation croissantes des jeunes dans la région, et a consacré des études aux jeunes et à la toxicomanie ainsi qu'à la situation des groupes de jeunes marginaux et à leur intégration dans la société. Des études ont également été entreprises pour déterminer l'impact de la crise du Golfe sur la situation sociale de la région, d'évaluer les mouvements de population liés à cette crise – en particulier

l'effet de la guerre sur les migrations de retour – et d'examiner la réintégration dans leurs sociétés d'origine des femmes qui sont revenues et de leur famille. À la suite de la Conférence sur les capacités et les besoins des personnes handicapées qui s'est tenue en 1989, une manifestation culturelle en faveur des personnes handicapées a été organisée en 1992 dans la région de la CESAO à l'occasion de la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

193. Une publication concernant le résultat des travaux réalisés par la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le domaine des techniques de rééducation est en cours d'élaboration et constituera la contribution de la Commission aux activités célébrant la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

194. En 1992, la CESAP a adopté une résolution proclamant la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002)²⁷, afin d'imprimer un nouvel élan à la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées dans la région après 1992, et de renforcer la coopération régionale dans ce domaine.

195. Le PNUD effectue des recherches sur l'intégration sociale et l'exclusion, en collaboration avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et avec l'Institut international d'études sociales de l'OIT. Les recherches du PNUD et de l'OIT portent sur les modalités et les causes de l'exclusion sociale et sur l'élaboration de stratégies visant à promouvoir l'intégration sociale. Avec une série de monographies consacrées à 14 pays, elles couvrent toutes les régions. Le PNUD effectue également des recherches avec l'Institut sur la diversité ethnique et sur la politique des pouvoirs publics; les deux organismes tiennent actuellement (août 1994) une réunion sur cette question.

196. Dans le cadre de l'Année internationale des populations autochtones, le PNUD a déterminé qu'un soutien devait être accordé aux activités suivantes : revitaliser les cultures autochtones par le retour aux sources, le renforcement et la diffusion des traditions et des langues autochtones; améliorer le niveau de vie en termes de santé, d'éducation, de sauvegarde des ressources naturelles et de l'environnement; assurer le développement économique et technique en encourageant l'esprit d'entreprise et en facilitant les petits investissements. En Amérique latine, le PNUD appuie les initiatives visant à créer parmi les autochtones les capacités nécessaires à la protection des ressources naturelles de leurs terres et leur héritage culturel.

197. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) réalise des monographies, en élaborant des supports de formation et d'analyse des politiques et en encourageant l'échange d'informations par le biais d'ateliers et de publications consacrés au rôle des femmes dans les activités de foresterie et le règlement des différends concernant les ressources forestières. Ces travaux accordent une large place aux pauvres des zones forestières, aux minorités ethniques et aux groupes autochtones. La FAO travaille, en collaboration avec un certain nombre d'organisations internationales et nationales, à la constitution d'une base de données sur la gestion des ressources forestières par les collectivités afin d'améliorer la qualité des

avis donnés aux gouvernements concernant l'introduction d'une législation-cadre et d'aider les institutions des collectivités locales à inciter les pauvres des zones rurales à adopter un mode viable de gestion et d'exploitation des ressources forestières.

198. Dans le cadre de ses projets, le Fonds international de développement agricole (FIDA) favorise la participation de la population et le renforcement des institutions au niveau des collectivités locales, territoriales et nationales. Il s'efforce également de valoriser le statut et le rôle productif des femmes et d'intégrer les groupes autochtones et les minorités culturelles ou ethniques à la vie socio-économique du pays. Cet organisme s'emploie à favoriser l'éveil d'une conscience sociale par ses projets et s'appuie sur les cultures, les pratiques, le savoir et les modes de vie des populations tribales et autochtones.

199. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme rappelle qu'il est grand temps que les politiques et programmes de développement accordent aux femmes la place qui leur est due. Des études ont été réalisées sur la façon d'améliorer les statistiques et les indicateurs nationaux afin de mieux refléter le statut, le rôle, la contribution et la participation des femmes au développement. En collaboration avec d'autres organismes internationaux comme la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et les commissions régionales, et avec les gouvernements, l'Institut organise des séminaires, des ateliers et des stages de formation – tant sur le plan sous-régional que national – pour veiller à ce que les questions touchant les femmes et les différences entre les deux sexes soient prises en compte lorsque l'on établit les indicateurs socio-économiques et politiques. L'Institut consacre également des activités de formation dans le domaine de la participation des femmes au développement (notamment les questions écologiques, en particulier l'eau et l'assainissement, l'énergie et les sources d'énergie renouvelables, ainsi que la gestion des déchets).

200. L'Institut a publié The Situation of Elderly Women: Available Statistics and Indicators (Situation des femmes âgées : statistiques et indicateurs). En mai 1991, l'Institut a organisé une réunion consultative internationale sur les statistiques et indicateurs concernant les femmes âgées en collaboration avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU. Il a également établi une publication sur la migration des femmes qui traite essentiellement des aspects méthodologiques de l'étude quantitative et de l'analyse des migrations internes et internationales. Ces recherches ont porté à la fois sur les causes déterminantes et sur les conséquences des migrations du point de vue de la condition de la femme.

201. En travaillant au renforcement des politiques relatives à l'hygiène sexuelle et au comportement procréateur, notamment de la planification de la famille et des programmes d'information et de formation, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) contribue à éléver le statut et l'intégration sociale des femmes.

202. Dans le cadre de son programme de services sociaux, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a créé 67 centres pour les femmes, afin d'aider les réfugiées à faire face aux besoins de leur famille et à jouer un rôle plus important dans le développement de leur collectivité. Il a également participé à la création de 14 centres communautaires de rééducation qui offrent leurs services aux personnes handicapées et à leur famille.

Notes

¹ Voir A/49/24.

² Publication de l'Organisation des Nations Unies, numéro de vente : F.90.G.6.

³ Lance Taylor (Tokyo, UNU/WIDER, 1991). Série "Research for Action".

⁴ Washington, Banque mondiale, 1990.

⁵ Document de politique générale de la Banque mondiale, 1991.

⁶ Washington, Banque mondiale, 1992.

⁷ Publié tous les ans par la Banque mondiale.

⁸ Voir Rapport de la Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition, Rome, décembre 1992 (Rome, FAO, 1992).

⁹ Voir Rapport de la Conférence FAO/Pays-Bas sur l'agriculture et l'environnement, S-hertogenbosch, 15-19 avril 1991.

¹⁰ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8), vol. I, annexe II.

¹¹ Voir A/45/625, annexe.

¹² Adoptée par l'Assemblée mondiale de la santé dans sa résolution WHA 34.36 du 22 mai 1981.

¹³ Paris, UNESCO, 1994.

¹⁴ Paris, UNESCO, 1990.

¹⁵ Un nouveau partenariat pour le développement : l'engagement de Carthagène, adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session (TD/364, partie I, sect. A).

¹⁶ Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/191 du 11 décembre 1987.

¹⁷ New York, New York University Press, 1992.

¹⁸ Voir E/CONF.84/PC/13, annexe II.

¹⁹ Santafé de Bogotá (Colombie), PNUD 1991.

²⁰ Voir World Employment Programme: What It Is, What It Does (Genève, OIT, 1984).

²¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.II.C.1 et rectificatif.

²² Approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/163 du 18 février 1994.

²³ Convention No 169 de l'OIT.

²⁴ Résolution 46/91, annexe, du 16 décembre 1991.

²⁵ Résolution 37/52 de l'Assemblée générale en date du 3 décembre 1982.

²⁶ Résolution 48/96 du 20 décembre 1993.

²⁷ Résolution 48/3 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).
